



06 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

6 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

6.1 État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre 2023

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Goodwill	14	69 355	71 227
Autres immobilisations incorporelles	15	7 036	7 905
Immobilisations corporelles	16	4 573	4 649
Participations dans des entreprises associées	13	365	-
Actifs liés au droit d'utilisation	17	11 866	12 340
Instruments dérivés		126	278
Actifs d'impôt différé	26	60	655
Autres actifs	19	728	765
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		94 109	97 819
ACTIFS COURANTS			
Créances clients et autres débiteurs	8,18	35 700	32 173
Travaux en cours	8	45 413	35 627
Actifs d'impôt exigible		1 100	855
Autres actifs	19	5 711	14 951
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	62 587	57 138
Charges constatées d'avance		5 923	6 133
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		156 434	146 877
TOTAL DES ACTIFS		250 543	244 696

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

6.2 État consolidé de la situation financière (Suite)

Au 31 décembre 2023

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital	35	9 545	9 545
Prime d'émission		70 676	70 676
Réserves		6 733	9 210
Résultats non distribués		17 198	11 376
TOTAL CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE		104 152	100 807
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		1 258	737
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		105 410	101 544
PASSIFS NON-COURANTS			
Obligations locatives	17	8 668	9 734
Autres dettes financières	23	35 000	18 000
Provisions pour retraites	21	249	228
Autres provisions	22	227	13
Passifs d'impôt différé	26	1 431	1 830
Autres passifs	25	25 433	32 488
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		71 008	62 293
PASSIFS COURANTS			
Obligations locatives	17	3 604	3 033
Autres dettes financières	23	172	467
Autres provisions	22	184	343
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	24	25 013	24 583
Passifs d'impôt exigible		1 558	1 211
Autres passifs	25	20 599	35 587
Prestations facturées à l'avance	8	22 995	15 635
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		74 125	80 859
TOTAL DES PASSIFS		145 133	143 152
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		250 543	244 696

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

6.3 Compte de résultat consolidé

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2023

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Chiffres d'affaires	7, 8	288 128	272 257
Achats		(29 466)	(26 383)
Charges de personnel	27	(136 577)	(119 162)
Autres charges externes	28	(87 663)	(91 839)
(Dotations aux)/ reprises sur provisions	29	18	(194)
Autres charges opérationnelles courantes		(1 290)	(1 648)
Autres produits opérationnels courants		1 700	2 028
BÉNÉFICE AVANT INTÉRÊTS, IMPÔTS ET AMORTISSEMENTS HORS ELEMENTS NON RECURRENTS (EBITDA)		34 850	35 059
EBITDA en %		12,10%	12,88%
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	16	(1 401)	(1 241)
Dotations aux amortissements des actifs liés au droit d'utilisation	17	(3 537)	(3 120)
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles issues de regroupement d'entreprises	15	(2 081)	(2 636)
Dotations aux amortissements des autres immobilisations incorporelles	15	(595)	(865)
BÉNÉFICE AVANT INTÉRÊTS ET IMPÔTS HORS ELEMENTS NON RECURRENT (EBIT)		27 236	27 197
EBIT en %		9,45%	9,99%
Résultat sur cessions d'actifs et de filiales	30	(1 160)	98 441
Perte de valeur sur actifs	31	-	(1 114)
Autres éléments non récurrents	32	(4 275)	(6 963)
RESULTAT OPERATIONNEL (RO)		21 801	117 561
RO en %		7,57%	43,18%
Produits financiers		10 632	2 889
Charges financières		(5 613)	(8 317)
RESULTAT FINANCIER	33	5 019	(5 428)
Quote-part du résultat des entreprises associées	13	(125)	-
RESULTAT AVANT IMPÔT		26 695	112 133
Charge d'impôt sur le résultat	26	(3 586)	(2 355)
RESULTAT DE L'EXERCICE		23 109	109 778
<i>Don't :</i>			
Part du Groupe		22 822	109 755
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		287	23
Résultat par action pour le résultat de l'exercice - part du Groupe			
Résultat de base par action <i>(en euros)</i>	34	2.40	11.51
Résultat dilué par action <i>(en euros)</i>	34	2.40	11.51

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

6.4 État consolidé du résultat global

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2023

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		23 109	109 778
<i>Eléments recyclables en résultat net</i>			
Ecart de conversion			
- survenus au cours de l'exercice		2 439	(608)
Total des éléments recyclables en résultat		2 439	(608)
<i>Eléments non recyclables en résultat net</i>			
Régimes à prestations définies			
- Ecart actuariel sur avantages postérieurs à l'emploi	21	2	15
Actifs financiers disponibles à la vente			
- Gain relatif à la réévaluation à la juste valeur		-	1 820
Total des éléments non recyclables en résultat		2	1 835
TOTAL DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL, NET D'IMPÔTS		2 441	1 227
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE		25 550	111 005
<i>Dont:</i>			
Part du Groupe		25 204	110 957
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		346	48

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

6.5 Tableau de variations des capitaux propres consolidés

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2023

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Prime d'émission	Actions propres	Réserve de réévaluation des actifs financiers	Régimes à prestations définies	Réserve de conversion	Résultats non distribués	Total	Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	Total capitaux propres
SOLDE AU 1^{er} JANVIER 2022	9 545	70 676	2 092	684	(212)	5 617	4 510	92 912	1 416	94 328
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	109 755	109 755	23	109 778
Autres éléments du résultat global	-	-	-	1 820	15	(633)	-	1 202	25	1 227
Résultat global de l'exercice	-	-	-	1 820	15	(633)	109 755	110 957	48	111 005
Rachats/ reventes d'actions ordinaires ⁽²⁾	-	-	(173)	-	-	-	-	(173)	-	(173)
Païement de dividendes ⁽³⁾	-	-	-	-	-	-	(95 414)	(95 414)	-	(95 414)
Transactions entre actionnaires ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	(7 475)	(7 475)	(727)	(8 202)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2022	9 545	70 676	1 919	2 504	(197)	4 984	11 376	100 807	737	101 544
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	22 822	22 822	287	23 109
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	2	2 380	-	2 382	59	2 441
Résultat global de l'exercice	-	-	-	-	2	2 380	22 822	25 204	346	25 550
Rachats/ reventes d'actions ordinaires ⁽²⁾	-	-	(4 859)	-	-	-	-	(4 859)	-	(4 859)
Païement de dividendes ⁽³⁾	-	-	-	-	-	-	(16 212)	(16 212)	-	(16 212)
Transactions entre actionnaires ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	(788)	(788)	175	(613)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2023	9 545	70 676	(2 940)	2 504	(195)	7 364	17 198	104 152	1 258	105 410

⁽¹⁾Voir note 10.

⁽²⁾Voir note 36.

⁽³⁾Voir note 37.

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

6.6 Tableau des flux de trésorerie consolidés

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2023

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat de l'exercice		23 109	109 778
<i>Ajustements:</i>			
Dotations aux amortissements		7 614	7 862
Perte de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	31	-	1 114
Perte de valeur sur créances clients, nette de reprises	18	(185)	267
Dotations aux/ (reprises sur)/ autres provisions		51	(369)
Dotations aux provisions pour avantages au personnel	21.1	23	21
Moins-values/ (plus-values) nettes de cession d'actifs non courant, nettes des coûts de transaction		1 160	(98 441)
Variation de la juste valeur des compléments de prix/engagements de rachats de titres détenus par des actionnaires minoritaires/ Co-investisseurs	5.3, 33	(6 643)	3 577
Quote-part du résultat des entreprises associées	13	125	-
Produits d'intérêts		-	(93)
Charges d'intérêts sur obligations locatives	33	242	220
Charges d'intérêts sur emprunts et autres dettes financières	33	1 473	372
Charge d'impôt sur le résultat	26.1	3 586	2 355
Variation du fonds de roulement		(4 942)	(9 558)
Trésorerie générée par les activités opérationnelles		25 613	17 105
Impôts versés		(3 603)	(2 374)
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPERATIONNELLES		22 010	14 731
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
<i>Acquisitions/entrées de:</i>			
- Immobilisations générées en interne	15	(1 256)	(3 939)
- Immobilisations incorporelles	15	(362)	(379)
- Immobilisations corporelles	16	(1 269)	(1 707)
<i>Cessions/sorties de:</i>			
- Immobilisations corporelles		29	-
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		-	4 831
Intérêts reçus		-	93
Prise de contrôle sur filiales, nette de trésorerie et équivalents de trésorerie acquis		(5 007)	(13 959)
Perte de contrôle de filiales, nettes de trésorerie et équivalents de trésorerie cédés		12 100	113 844
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		4 235	98 784

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidés (Suite)

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2023

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Paiement lié au rachat et à la revente d'actions ordinaires	36	(4 859)	(173)
Acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		-	(2 596)
Contrepartie reçue de participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		127	3 191
Remboursement de dettes sur engagement de rachat de titres détenus par les Co-investisseurs		(11 937)	(29 927)
Remboursement d'obligations locatives	17	(3 612)	(3 828)
Nouveaux emprunts et utilisation de lignes de crédit	23	17 000	18 000
Intérêts versés sur emprunts et autres dettes financières	33	(1 471)	(372)
Intérêts versés sur obligations locatives	33	(241)	(212)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	37	(16 212)	(95 414)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		(21 205)	(111 331)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		5 040	2 184
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		56 671	55 017
Effet de la variation du taux de change		704	(530)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	20	62 415	56 671

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

6.7 Notes aux états financiers consolidés

NOTE 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 Présentation de la société

Sword Group SE (la « Société ») est une société européenne de droit luxembourgeois, dont le siège social situé au 2, rue d'Arlon à Windhof (Luxembourg). La Société est immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 168.244.

Le Groupe Sword, constitué de la Société et des sociétés qu'elle contrôle, est spécialisé dans la fourniture, au niveau mondial, de logiciels et de services informatiques principalement aux institutions publiques et aux groupes internationaux.

L'offre du Groupe se décline sous forme d'un large éventail de prestations incluant conseil stratégique et opérationnel, ingénierie de solution et développement d'applications, assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, gestion d'infrastructures et maintenance applicative pour compte de tiers et externalisation de ressources.

Les actions de la Société sont cotées sur le marché Euronext Paris (compartiment B).

Les états financiers consolidés sont disponibles sur le site de la bourse de Luxembourg.

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'Administration le 29 février 2024. Ces états financiers consolidés deviendront définitifs après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires prévue en date du 29 avril 2024.

1.2 Présentation de la société

Avec effet au 1^{er} juin 2023, le Groupe a cédé 51% de sa participation dans AAA Group Ltd, une société de recrutement et de placement de ressources spécialisées, opérant à Aberdeen en Ecosse, pour un prix de 500 milliers d'euros. Est incluse dans le périmètre de cession la filiale AAA Ltd. A l'issue de cette opération, le Groupe a conservé 49% des actions et a classé les titres qu'il détient sous la rubrique « Participations mises en équivalence ». Voir note 12.1 et note 13.

NOTE 2. BASE DE PRÉPARATION

2.1 Base de préparation

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros (monnaie fonctionnelle de la Société), arrondis au millier le plus proche, sauf indication contraire. Ils sont préparés sur base du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été évalués à la juste valeur.

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière telles que publiées par l'«International Accounting Standards Board» (IASB) et adoptées par l'Union Européenne (ci-après « IFRS » ou « référentiel IFRS »).

Les actifs et les passifs, charges et produits ne sont pas compensés, sauf si une norme IFRS le permet ou le requiert.

2.2 Changement de méthodes comptables

2.2.1. Normes IFRS nouvelles et révisées ayant une incidence sur les montants présentés ou les informations à fournir dans les états financiers consolidés

À compter du 1^{er} janvier 2023, le Groupe a adopté les amendements suivants :

- **Modifications d'IAS 1 *Présentation des états financiers*, et de l'énoncé de pratiques sur les IFRS 2, *Porter des jugements sur l'importance relative – Informations à fournir sur les méthodes comptables***

En février 2021, l'IASB a publié des modifications qui changent les exigences d'IAS 1 en ce qui concerne les informations à fournir sur les méthodes comptables. Les modifications remplacent « principales méthodes comptables » par « informations significatives sur les méthodes comptables ». Les

modifications fournissent des indications sur les cas où les informations relatives aux méthodes comptables sont susceptibles d'être considérées comme importantes.

- **Modifications d'IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs – Définition des estimations comptables**
En février 2021, l'IASB a publié des modifications à IAS 8, qui remplacent la définition d'un changement d'estimation comptable par une définition des estimations comptables. Les modifications précisent également que les effets d'un changement dans une donnée ou une technique d'évaluation sont des changements dans les estimations comptables, à moins qu'ils ne résultent de la correction d'erreurs de périodes antérieures.
- **Modifications d'IAS 12 Impôt sur le résultat – impôt différé lié aux actifs et passifs découlant d'une transaction unique**
Selon les modifications apportées à IAS 12, une entité n'applique pas l'exemption relative à la comptabilisation initiale aux transactions qui donnent lieu à une différence temporaire imposable et à une différence temporaire déductible d'un montant égal. Selon les lois fiscales applicables, une différence temporaire imposable et une différence temporaire déductible d'un montant égal peuvent survenir lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable. Ainsi, une entité est tenue de comptabiliser l'actif et le passif d'impôt différé connexes, sous réserve que la comptabilisation de tout actif d'impôt différé est assujettie aux critères de recouvrabilité d'IAS 12.
- **Modifications d'IAS 12 Impôts sur le résultat – Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier Deux**
L'IASB modifie le champ d'application d'IAS 12 afin de préciser que la norme s'applique aux impôts sur le résultat qui découlent d'une loi fiscale adoptée ou quasi adoptée dans le but de mettre en œuvre le modèle de règles du Pilier Deux publié par l'OCDE, y compris une loi instaurant un impôt complémentaire minimum national qui est admissible selon ces règles. Les modifications instaurent une exception temporaire aux dispositions d'IAS 12 en matière de comptabilisation des impôts différés, de sorte qu'une entité ne devrait pas comptabiliser les actifs et passifs d'impôt différé rattachés aux impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier Deux ni fournir d'informations à leur sujet. Selon les modifications, le groupe doit indiquer qu'il a appliqué l'exception et présenter séparément sa charge (son produit) d'impôt exigible liée aux impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier Deux.

Ces normes IFRS nouvelles ou révisées n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe, y compris l'amendement d'IAS 12 car le chiffre d'affaires du Groupe est inférieur à 750 millions d'euros par an et n'est donc pas dans le champ d'application du modèle de règles du Pilier Deux.

2.2.2. Normes IFRS nouvelles et révisées, publiées mais non encore entrées en vigueur

Parmi les normes IFRS et interprétations IFRIC émises par l'IASB/ l'IFRS IC à la date d'approbation des présents états financiers consolidés, mais non encore entrées en vigueur, pour lesquelles le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée, aucune nouvelle norme ou amendement n'est susceptible d'avoir une incidence sur les états financiers du Groupe, sauf en ce qui concerne les normes révisées suivantes :

Modification d'IAS 1, Présentation des états financiers – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants

Les modifications d'IAS 1 touchent uniquement la présentation des passifs en tant que passifs courants ou non courants dans l'état de la situation financière. Les modifications clarifient que le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants doit être fonction des droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information financière, précisent que le classement n'est pas touché par les attentes quant à l'exercice du droit de l'entité de différer le règlement du passif, expliquent que les droits existent si les clauses restrictives sont respectées à la fin de la période de présentation de l'information financière et introduisent une définition de « règlement » pour préciser que par « règlement », on entend le transfert à l'autre partie d'éléments de trésorerie, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services. Les modifications doivent être appliquées de façon rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. Sur base de la configuration actuelle, aucune reclassification n'est attendue.

Modification d'IAS 1, Présentation des états financiers – Passifs non courants assortis de clauses restrictives

Les modifications précisent que seules les clauses restrictives auxquelles l'entité est tenue de se conformer à la date de clôture, ou avant, ont une incidence sur le droit de l'entité de différer le règlement d'un passif pour au moins douze mois après la date de clôture (et doivent donc être prises en compte dans l'évaluation du classement du passif en tant que passif courant ou non courant). De telles clauses restrictives ont une incidence sur l'existence ou non du droit à la date de clôture.

L'IASB précise également que le droit de différer le règlement d'un passif pour au moins douze mois après la date de clôture n'est pas touché si l'entité doit se conformer à une clause restrictive seulement après la date de clôture. Toutefois, si le droit de l'entité de différer le règlement d'un passif dépend du respect par l'entité de clauses restrictives dans les douze mois suivant la date de clôture, l'entité doit fournir des informations qui permettent aux utilisateurs des états financiers de comprendre le risque que les passifs deviennent remboursables dans les douze mois suivant la date de clôture, notamment des informations sur les clauses restrictives, la valeur comptable des passifs correspondants ainsi que les faits et circonstances, le cas échéant, qui indiquent que l'entité ne pourrait pas être en mesure de respecter les clauses restrictives. Les modifications doivent être appliquées de façon rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces règles aient un impact sur les classements des dettes financières dans le contexte actuel.

2.3 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers consolidés, conformément au référentiel IFRS, nécessite que la direction procède à des estimations et retienne des hypothèses dans le processus d'application des principes comptables. Les domaines impliquant un degré plus élevé de jugement ou de complexité, ou ceux pour lesquels les estimations et hypothèses sont significatives au regard des états financiers consolidés sont présentés à la note 3.

2.4 Présentation « courant » et « non-courant »

L'état consolidé de la situation financière est présenté selon le critère de distinction « courant » et « non-courant » défini par la norme IAS 1. Les actifs et les passifs courants sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser, consommer ou régler durant le cycle d'exploitation normal, lequel peut s'étendre au-delà des douze mois après la clôture de l'exercice. Tous les autres actifs et passifs sont non courants.

2.5 Méthodes de conversion

2.5.1. Conversion des états financiers des filiales étrangères

La monnaie fonctionnelle de chacune des entités du groupe est la monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité opère.

L'incidence cumulée de la conversion des états financiers des activités à l'étranger est comptabilisée en capitaux propres, sous le poste « réserve de conversion ». Les actifs et passifs des activités à l'étranger sont convertis au taux de clôture et leurs produits et charges au taux moyen de l'exercice.

Les écarts de conversion sur les éléments monétaires qui constituent une créance à recevoir ou une dette à payer à une filiale étrangère, dont le règlement n'est ni planifié ni probable et qui constituent une part de l'investissement net dans cette filiale étrangère sont comptabilisés initialement dans les autres éléments du résultat global et reclassés au résultat net lors du remboursement des éléments monétaires.

Au moment de la cession d'une filiale étrangère, tous les écarts de conversion cumulés en capitaux propres sont reclassés en résultat net.

2.5.2. Transactions en devises étrangères

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties au taux de change de clôture.

Les écarts de conversion résultant du règlement de ces transactions et de la conversion au taux de change de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en devises étrangères sont inscrits au compte de résultat.

Taux de conversion de l'euro contre les monnaies étrangères les plus significatives au 31 décembre 2023 et 2022 :

(Devise)	Taux de clôture		Taux moyen	
	2023	2022	2023	2022
Livre Sterling	0,8691	0,8869	0,8699	0,8511
Dollar américain	1,1050	1,0666	1,0816	1,0550
Dollar australien	1,6263	1,5693	1,6285	1,5082 ⁽¹⁾
Dollar canadien	1,4642	1,4440	1,4596	1,3692
Franc suisse	0,9260	0,9847	0,9717	1,0060
Roupie indienne	91,9033	88,1679	89,3256	82,7404

⁽¹⁾ Calculé sur la période du 1^{er} juillet 2022 (date d'acquisition de Onsite Information Management Pty Ltd (voir note 9.1) au 31 décembre.

2.6 Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et de ses filiales (l'ensemble constituant le « Groupe »), préparés au 31 décembre 2023. Une liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est présentée à la note 10.1.

2.6.1. Filiales

Une filiale est une entreprise sur laquelle le Groupe exerce un contrôle direct ou indirect. Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à partir de la date à laquelle le Groupe obtient le contrôle, et sont déconsolidées à partir de la date où ce contrôle prend fin.

Le contrôle est présumé exister si et seulement si :

- le Groupe détient le pouvoir sur la filiale,
- il est exposé, ou a droit à des rendements variables, en raison de ses liens avec la filiale, et
- il a la capacité d'exercer son pouvoir sur la filiale de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les entités contrôlées sont celles dont le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux du Groupe, en utilisant des principes comptables homogènes.

Toutes les transactions et soldes intragroupes sont éliminés lors de la consolidation. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont intégralement éliminés.

Le résultat net et chaque composant des autres éléments du résultat global sont attribués aux actionnaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle (autrement dit, les intérêts minoritaires), même si cela se traduit par un solde déficitaire.

Les variations de parts d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée n'aboutissant pas à une perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres.

En conséquence, lors de l'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, la différence entre le prix d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis est comptabilisée en variation des capitaux propres – part du Groupe.

2.6.2. Perte de contrôle dans une filiale

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, un gain ou une perte est comptabilisé en résultat et est calculé comme l'écart entre (i) le total de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur de toute participation conservée, et (ii) la valeur comptable antérieure des actifs (y compris le goodwill) et des passifs de la filiale ainsi que de toute participation ne donnant pas le contrôle.

Tous les montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relatifs à cette filiale sont reclassés en résultat de l'exercice ou transférés à une autre catégorie de capitaux propres, le cas échéant, comme si le Groupe avait directement sorti les actifs et les passifs connexes de la filiale.

La juste valeur d'une participation conservée dans l'ancienne filiale à la date de la perte du contrôle doit être considérée comme étant la juste valeur lors de la comptabilisation initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure selon IFRS 9.

2.6.3. Entreprises associées

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de ces entités, sans en détenir le contrôle.

Elle est présumée si le Groupe détient directement ou indirectement un pourcentage égal ou supérieur à 20% des droits de vote dans une entité sauf s'il peut être démontré clairement que le Groupe n'exerce pas d'influence notable. Inversement, si le Groupe détient directement ou indirectement un pourcentage inférieur à 20% des droits de vote dans une entité et qu'il peut être clairement démontré que le Groupe exerce une influence notable, la participation est classée comme entreprise associée.

Les participations dans les entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût, puis mises en équivalence lors de la comptabilisation ultérieure. Elles intègrent le goodwill constaté au moment de l'acquisition et sont présentées nettes des pertes de valeur cumulées. Les entreprises mises en équivalence sont soumises à un test de dépréciation dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation. Si la valeur recouvrable de la participation est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors inscrite dans le résultat de l'exercice.

Après acquisition et jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse, la quote-part du Groupe dans les résultats des entreprises associées est comptabilisée en résultat de l'exercice tandis que la quote-part du Groupe dans les autres éléments du résultat global est comptabilisée en autres éléments du résultat global. Les mouvements cumulés depuis l'acquisition sont comptabilisés en ajustement du coût initial, à l'actif, dans l'état consolidé de la situation financière.

2.7 Regroupement d'entreprises

Quand le Groupe prend le contrôle d'une entité, les actifs et passifs identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée dans un regroupement d'entreprises correspond à la juste valeur des actifs transférés (y compris la trésorerie), des passifs assumés et des instruments de capitaux propres émis par le groupe en échange du contrôle de l'entité acquise. Les coûts directement liés à l'acquisition sont comptabilisés en résultat.

Le goodwill est évalué comme étant la différence positive entre les deux éléments suivants :

- somme de (i) la contrepartie transférée et, le cas échéant, (ii) du montant des participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) dans l'entité acquise et (iii) de la juste valeur de la participation déjà détenue par le groupe préalablement à la prise de contrôle ; et
- montant net à la date d'acquisition de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis et assumés.

Si, après confirmation des valeurs, cette différence s'avère négative, ce montant est immédiatement comptabilisé en résultat en tant que profit sur une acquisition avantageuse.

Le goodwill est porté à l'actif de l'état consolidé de la situation financière, sous la rubrique «Goodwill» et fait l'objet d'un test de dépréciation annuel (voir section 2.8. ci-dessous).

En outre, dans l'évaluation du goodwill telle qu'exposée ci-dessus, le montant des participations ne donnant pas le contrôle peut être évalué, au cas par cas et au choix du Groupe, soit à la juste valeur (option dite du « full goodwill »), soit à la quote-part de l'actif net identifiable de l'entité acquise (option dite du « partial goodwill »).

Les écarts d'acquisitions sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle de l'entreprise acquise.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dans le prix d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle. Cet enregistrement est effectué par contrepartie des capitaux propres ou des dettes en fonction du mode de règlement de ces compléments de prix.

La comptabilisation ultérieure des variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle dépend du classement de celle-ci dans les états financiers consolidés.

La contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est réévaluée aux dates de clôtures subséquentes conformément à IFRS 9 ou à IAS 37, selon le cas, et le profit ou la perte en découlant est comptabilisé en résultat de l'exercice.

La prise de contrôle par achats successifs, est analysée comme une double opération : d'une part comme une cession de la totalité de la participation antérieurement détenue, et d'autre part, comme une acquisition de la totalité des titres avec constatation d'un écart d'acquisition (goodwill) sur l'ensemble de la participation (ancien lot et nouvelle acquisition).

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, le Groupe doit présenter les montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée.

Pendant la période d'évaluation, ces montants provisoires sont ajustés de manière rétrospective afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur les montants comptabilisés à cette date. La période d'évaluation ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition.

2.8 Goodwill

Le goodwill découlant de l'acquisition d'une entreprise est comptabilisé au coût établi à la date d'acquisition (voir note 2.7), diminué du cumul des pertes de valeur, s'il y a lieu.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est alloué aux unités génératrices de trésorerie (UGT). Le goodwill est affecté aux UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et représentent au sein du Groupe le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour des besoins de gestion interne. Les UGT correspondent aux secteurs opérationnels.

La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie. Quand la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur doit être comptabilisée.

La perte de valeur est répartie, tout d'abord, en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT puis pour le reliquat, en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'UGT.

Le goodwill n'est pas amorti et fait l'objet de tests de dépréciation au minimum une fois par an en comparant sa valeur comptable avec sa valeur recouvrable à la date de clôture déterminée sur base de projections de flux de trésorerie couvrant une période de trois ans. La fréquence du test peut être plus courte si des événements ou circonstances indiquent que la valeur comptable n'est pas recouvrable.

2.9 Immobilisations incorporelles autres que le goodwill

Les immobilisations incorporelles, autres que le goodwill, sont principalement constituées de logiciels, de contrats de mise à disposition de logiciels de type SaaS, de contrats de maintenance logicielle, de relation clientèle et de prestations à fournir (« production backlog »), activés à l'occasion de regroupements d'entreprises ainsi que du montant payé pour le rachat d'une clause de non-concurrence (voir note 15) et de coûts de développement liés à l'amélioration de solutions logicielles existantes.

2.9.1. Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont essentiellement constituées de la clause de non-concurrence. Elle est à durée d'utilité indéterminée et par conséquent comptabilisées à son coût d'acquisition, moins le cumul des pertes de valeur éventuelles.

2.9.2. Immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises sont identifiées et comptabilisées séparément du goodwill si elles répondent à la définition d'une immobilisation incorporelle. Le coût des immobilisations incorporelles correspond à la juste valeur à la date de l'acquisition.

Après la comptabilisation initiale, ces immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur la durée d'utilité attendue qui est la suivante :

- Logiciels (et les contrats y relatifs) : 5-10 ans
- Carnets de commandes : 3 mois à 5 ans

2.9.3. Immobilisations incorporelles générées en interne

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les frais de développement sont immobilisés dès lors qu'ils remplissent l'ensemble des critères suivants:

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre,
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- la probabilité que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe du fait de cette immobilisation incorporelle,
- la disponibilité des ressources (techniques, financières et autres) adéquates à la réalisation de l'immobilisation incorporelle,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de développement répondant aux critères ci-dessus sont constatés à l'actif à hauteur des coûts directs affectés au projet. Ils sont amortis, sur la durée d'utilité attendue, à compter de la date de commercialisation du projet.

Compte tenu des spécificités de l'activité du Groupe, le critère déterminant est celui de la faisabilité technique puisque c'est généralement le dernier à être satisfait. En effet, les risques et incertitudes inhérents au développement de nouveaux logiciels ne permettent pas de démontrer la faisabilité technique d'un produit jusqu'à peu de temps avant la mise sur le marché. Par conséquent, les coûts encourus dans cette phase de développement, qui seraient susceptibles d'être immobilisés, ne sont pas significatifs et sont donc comptabilisés en résultat net au fur et à mesure de leur engagement.

Les frais directs internes et externes engagés pour les mises à jour importantes des logiciels commercialisés et les améliorations donnant lieu à des fonctionnalités supplémentaires sont activés.

2.9.4. Dé-comptabilisation des immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est dé-comptabilisée lors de sa cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Le profit ou la perte découlant de la dé-comptabilisation d'une immobilisation incorporelle (calculé comme étant la différence entre le produit net de la cession de l'immobilisation et sa valeur comptable) est comptabilisé en résultat net.

2.10 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, y compris les frais directement attribuables, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.

Les dépenses ultérieures sont immobilisées s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront au Groupe et si leur coût peut être estimé de manière fiable. Toutes les autres dépenses sont enregistrées directement en charges dès qu'elles sont encourues.

Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée de l'immobilisation en question. Une perte de valeur est constatée, le cas échéant, lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable (voir note 2.11).

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Installations et agencements: 10 ans
- Matériel de transport: 5 ans
- Matériel de bureau: 3-5 ans
- Matériel informatique: 3 ans
- Mobilier de bureau: 10 ans

Les modalités d'amortissements des immobilisations corporelles sont revues annuellement et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances.

Un élément des immobilisations corporelles est dé-comptabilisé lors de la cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'un élément des immobilisations corporelles, correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif, et est comptabilisé en résultat net.

2.11 Dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

À chaque date de clôture, le Groupe revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication de perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur.

S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, le Groupe évalue la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'actif appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une UGT) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net. Cependant, aucune reprise n'est possible concernant les dépréciations constatées sur le goodwill.

2.12 Juste valeur

Le Groupe évalue les instruments financiers tels que les instruments dérivés et les actifs financiers disponibles à la vente à la juste valeur à chaque date de clôture.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Une évaluation à la juste valeur implique que la transaction de vente de l'actif ou de transfert du passif a lieu soit sur le marché principal pour l'actif ou le passif, ou, en l'absence de marché principal, le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

Le marché principal ou le marché le plus avantageux doit être accessible au Groupe. La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée en utilisant les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, considérant que les participants du marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

L'évaluation d'un actif tient compte de la capacité d'un intervenant du marché de générer un avantage économique en utilisant l'actif de façon optimale ou en le vendant à un autre intervenant du marché qui fera une utilisation optimale. L'utilisation optimale prend en compte l'utilisation de l'actif qui est physiquement possible, légalement admissible et financièrement réalisable.

Le Groupe utilise des techniques d'évaluation qui sont appropriées aux circonstances et pour lesquelles il existe des données suffisantes pour évaluer la juste valeur, en maximisant l'utilisation des données observables pertinentes et en minimisant l'utilisation des données non observables.

Tous les actifs ou passifs pour lesquels une juste valeur est évaluée ou présentée dans les états financiers consolidés sont classés dans la hiérarchie des justes valeurs (voir note 5.1).

2.13 Instruments financiers

2.13.1. Classement

Les actifs financiers sont répartis dans les catégories suivantes :

- Actifs financiers au coût amorti
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies :

- sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- ses termes contractuels donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement aux remboursements du principal et aux versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les actifs financiers au coût amorti se composent des créances clients et autres débiteurs, des dépôts et cautionnements ainsi que de la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Lors de la comptabilisation initiale, les instruments de capitaux propres sont classés par défaut comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, à moins que, pour ceux qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, le Groupe ne fasse le choix irrévocable de les présenter comme actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce choix est fait investissement par investissement. C'est le cas des participations non consolidées dans des sociétés cotées et non cotées.

Les dérivés présentant une valeur positive sont inclus dans les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les passifs financiers sont classés, soit comme passifs financiers au coût amorti, soit comme passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les passifs financiers au coût amorti comprennent les emprunts bancaires, les dettes fournisseurs et autres crédettes.

Les dérivés présentant une valeur négative sont inclus dans les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

2.13.2. Évaluation initiale

Les actifs/ passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, majorée/ minorée, pour les instruments financiers qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement attribuables.

2.13.3. Évaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers au coût amorti sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des provisions pour dépréciation.

L'actualisation est omise pour les prêts et créances à court terme, compte tenu de l'incidence négligeable de l'actualisation.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument financier et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements ou décaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont ultérieurement évalués à la juste valeur avec reconnaissance des gains ou pertes latents dans les autres éléments du résultat global et cumulés dans un poste intitulé « Réserve de réévaluation ».

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués ultérieurement à la juste valeur, les profits et les pertes étant comptabilisés en résultat net.

Tous les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif ou à la juste valeur par le biais du résultat.

2.13.4. Dépréciation des actifs financiers

Conformément à IFRS 9, le Groupe applique le modèle dit des « pertes de crédit attendues ». Ce modèle de dépréciation concerne notamment les actifs financiers évalués au coût amorti et les actifs sur contrats.

Le Groupe évalue sur une période de douze mois le risque de défaut auquel sont exposés les instruments ayant les caractéristiques suivantes :

- les instruments de dette dont il est déterminé qu'ils présentent un faible risque de crédit à la date de clôture ; et
- les autres instruments de dette dont le risque de crédit (c'est-à-dire le risque de défaillance au cours de la durée de vie prévue de l'instrument financier) n'a pas augmenté de manière significative depuis leur comptabilisation initiale.

Dans les autres cas, le risque de crédit est calculé sur la durée de vie des actifs concernés.

Le Groupe considère qu'un instrument de dettes présente un faible risque de crédit lorsque sa notation de crédit est équivalente à celle qui résulterait d'une classification « investment grade », c'est-à-dire, lorsque sa note de crédit est supérieure ou égale à Baa3 (Moody's) ou à BBB- (S&P).

Le Groupe suppose que le risque de crédit associé à un actif financier a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

Le Groupe considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- il est peu probable que l'emprunteur paye la totalité de ses obligations liées au crédit envers le Groupe sans que ce dernier ait recours à des actions telles que la réalisation de la garantie (le cas échéant); ou
- l'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont une estimation des pertes de crédit en application d'un modèle de probabilité de la survenance d'un défaut. Les pertes de crédit sont évaluées sur base de la valeur actualisée de l'ensemble des déficits estimés en termes de flux de trésorerie (c'est-à-dire, la différence entre les flux de trésorerie qui sont dus au Groupe suivant les termes du contrat et les flux de trésorerie qu'il s'attend à recevoir).

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au taux d'intérêt effectif de l'actif financier, à moins que l'effet de l'actualisation soit jugé non significatif.

Lorsque le Groupe évalue la dépréciation de créances clients et d'actifs sur contrats sur une base collective, les besoins de provisionnement sont évalués sur base de l'historique des pertes de crédit du Groupe, après ajustement éventuel pour tenir compte de l'évolution d'indicateurs macroéconomiques tels qu'inflation, taux d'intérêt, taux de chômage ou PIB.

Actifs financiers dépréciés en raison de pertes de crédit avérées (« credit-impaired »)

A chaque date de clôture, le Groupe évalue si les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont susceptibles d'être dépréciés en raison de pertes de crédit avérées (« credit impaired »).

Un actif financier est ainsi déprécié en cas de survenance d'un ou plusieurs événements ayant un effet négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif, tel un défaut de paiement dans le chef d'un débiteur.

Toute créance échue depuis plus de 90 jours est entièrement provisionnée, à moins que le Groupe ne dispose d'informations indiquant qu'un recouvrement total ou partiel est probable.

Présentation des pertes de valeur

Au bilan, les corrections de valeur pour pertes liées aux actifs financiers évalués au coût amorti sont déduites de la valeur comptable brute des actifs.

Les pertes de valeur associées à des créances clients et autres débiteurs, y compris des actifs sur contrats, sont présentées séparément dans le compte de résultat.

2.13.5. Décomptabilisation

Un actif financier est dé-comptabilisé si et seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à échéance ou si le Groupe transfère substantiellement tous les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Au moment de la dé-comptabilisation d'un actif financier évalué au coût amorti, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée en résultat net.

Cependant, au moment de la dé-comptabilisation d'un placement dans un instrument de capitaux propres que le Groupe a choisi d'évaluer à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lors de la comptabilisation initiale, le profit ou la perte cumulé précédemment en « Réserve de réévaluation » n'est pas reclassé en résultat net, mais transféré dans les résultats non distribués.

Un passif financier est dé-comptabilisé si et seulement si l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrive à échéance. La différence entre la valeur comptable du passif financier dé-comptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net.

Lorsque le Groupe échange avec un prêteur existant un instrument d'emprunt pour un autre instrument d'emprunt dont les termes sont substantiellement différents, cet échange est comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier. De même, le Groupe comptabilise une modification substantielle des conditions d'un passif financier existant ou d'une partie du passif financier existant comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier.

2.13.6. Compensation

Un actif et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière dès lors qu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention soit de les éteindre sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2.14 Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise divers instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux variations des taux d'intérêts et des taux de change.

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu, et ultérieurement évalués à leur juste valeur à la fin de chaque période. Le gain ou la perte qui en découle est immédiatement comptabilisé en résultat net.

Un dérivé dont la juste valeur est positive est comptabilisé comme un actif financier, tandis qu'un dérivé dont la juste valeur est négative est comptabilisé comme un passif financier. Les dérivés ne sont pas compensés dans les états financiers à moins que le Groupe ait un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation et l'intention d'opérer compensation.

2.15 Créances clients

Les créances clients sont des montants dus par les clients pour les marchandises vendues ou les services prestés dans le cours normal des affaires. Elles font parties des actifs courants pour autant qu'elles soient réalisées durant le cycle d'exploitation normal. Autrement, elles font parties des actifs non courants.

2.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de 3 mois à l'origine et tout placement monétaire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, net des concours bancaires courants. Les concours bancaires courants sont présentés au passif du bilan sous la rubrique « dettes financières » des passifs courants.

2.17 Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs sont des obligations de payer pour des biens et des services acquis dans le cours normal des affaires. Elles font partie des passifs courants pour autant qu'elles soient réglées durant le cycle d'exploitation normal. Autrement, elles font partie des passifs non courants.

2.18 Engagements de rachat de participations ne donnant pas le contrôle

Lorsque le Groupe consent à des actionnaires minoritaires de certaines filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations, une dette financière est constatée conformément à IAS 32.

La dette est comptabilisée initialement à sa juste valeur correspondant à la valeur actuelle du prix de rachat estimé à l'échéance, avec pour contrepartie l'annulation des participations ne donnant pas le contrôle y afférentes.

Lorsque la valeur de la dette excède la valeur comptable des participations ne conférant pas le contrôle, le solde est comptabilisé en capitaux propres, part du Groupe.

La dette financière est réévaluée à la juste valeur à chaque clôture conformément aux clauses contractuelles et en l'absence de précision apportée par les normes IFRS, avec une contrepartie en résultat financier.

Le Groupe a adopté une politique comptable similaire lorsque des actionnaires minoritaires disposent d'une option de vente de tout ou partie de leurs titres au Groupe.

2.19 Provisions

2.19.1. Général

Une provision doit être comptabilisée si :

- le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'évènements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont enregistrées à la valeur actuelle des sorties de ressources attendues. Les provisions sont actualisées si l'impact temps est significatif. L'effet de l'actualisation réalisée à chaque arrêté est constaté en charges financières.

2.19.2. Contrats déficitaires

Les obligations actuelles résultant de contrats déficitaires sont comptabilisées et évaluées comme des provisions. Un contrat est considéré comme déficitaire lorsque le Groupe a conclu un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus.

2.20 Impôts

La charge d'impôts inclut l'impôt exigible et les impôts différés.

2.20.1. Impôt exigible

L'impôt exigible comprend le montant estimé de l'impôt dû (ou à recevoir) sur le bénéfice (ou la perte) imposable d'un exercice réalisé par la Société et ses filiales, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible des exercices précédents. Il est calculé sur base des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

La direction fait appel à son jugement et s'appuie sur des estimations dans les situations où la réglementation fiscale est sujette à interprétations. Ces prises de position sont revues de manière régulière.

2.20.2. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. En outre, des passifs d'impôts différés ne sont pas comptabilisés si la différence temporaire découle de la comptabilisation initiale du goodwill.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôts et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporaires, est probable.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est tenu compte des prévisions de résultats fiscaux futurs, de la part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir et incluses dans les pertes passées, de l'historique des résultats fiscaux des années précédentes et, le cas échéant, de la stratégie fiscale comme la cession envisagée d'actifs sous-évalués.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporaires liées à des participations dans des filiales, sauf lorsque le calendrier de renversement de ces différences temporaires est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce renversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés par entité fiscale dès lors que l'entité fiscale a le droit de procéder à la compensation de ses actifs et passifs d'impôts exigibles, et que les actifs et passifs d'impôts différés concernés sont prélevés par la même administration fiscale.

2.21 Contrats de location – le Groupe comme preneur

A la date d'entrée en vigueur dudit contrat, le Groupe apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location. Le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante pour tous les contrats de location dans lesquels il intervient en tant que preneur, sauf les contrats de location à court terme, dont la durée est de 12 mois ou moins, et les contrats de locations dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Pour ces contrats, le Groupe comptabilise les paiements de loyers comme des charges d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

2.21.1. Obligation locative

L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés au début du contrat, escomptés à un taux d'emprunt spécifique pour les contrats de location de véhicule, évalué sur base de fourchettes de valeurs obtenues auprès de sociétés de leasing pour des opérations similaires et au taux d'emprunt marginal des filiales agissant en qualité de preneur pour les baux immobiliers, calculé en fonction d'un rating implicite qui leur est attribué et augmenté d'une prime de risque pays sur base de la localisation de l'immeuble.

Les paiements de loyers pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent :

- Les paiements de loyers fixes, déduction faite des avantages incitatifs à la location;
- Les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de début;
- Le prix d'exercice des options d'achat que le Groupe a la certitude d'exercer;
- Les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice de l'option de résiliation du contrat de location.

L'obligation locative est ultérieurement évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le Groupe réévalue l'obligation locative (avec un ajustement correspondant à l'actif lié au droit d'utilisation connexe) si les paiements de location futurs sont modifiés en cas de nouvelles négociations, de changements d'un indice ou d'un taux, ou en cas de réévaluation d'options.

Le Groupe n'a pas procédé à de tels ajustements au cours de l'exercice présenté.

2.21.2. L'actif lié au droit d'utilisation

Le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation comprend l'obligation locative initiale correspondante, les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date ainsi que les coûts directs initiaux, le cas échéant.

L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué ultérieurement au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis sur la période la plus courte de la durée du contrat de location et de la durée d'utilité du bien sous-jacent. L'amortissement commence à la date de début du contrat de location. Les actifs au titre du droit d'utilisation sont soumis à un test de dépréciation s'il existe un indice relevant une possible perte de valeur, conformément à IAS 36. Voir note 2.11.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont présentés sous un poste distinct dans l'état consolidé de la situation financière.

2.22 Principes de reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe provient essentiellement des activités suivantes :

- Prestations de conseil et d'ingénierie,
- Prestations de gestion d'infrastructures, de gestion d'applications et d'externalisation de ressources,
- Ventes de licences d'utilisation (logiciels) moyennant licence unique, des prestations de maintenance associées aux ventes de licences mentionnées ci-avant, comprenant des mises à jour et un support technique et des contrats de mise à disposition de logiciels en mode SaaS (voir définition ci-après) et des développements de fonctionnalités supplémentaires pour les produits standards effectués à la demande des clients.

Les ventes en mode SaaS (« Software as a Service ») reposent sur le principe de la mise à disposition d'une application accessible à distance via Internet et rémunérée par abonnement comme un service, par opposition au modèle traditionnel de mise à disposition de logiciels faisant l'objet d'une licence unique et installés sur les propres serveurs du client.

Le chiffre d'affaires est reconnu quand le Groupe transfère le contrôle des biens ou services vendus au client, soit à une date donnée dans le temps, soit en continu.

2.22.1. Prestations de conseil et d'ingénierie

Les contrats de conseil et d'ingénierie sont basés sur des livrables et sont rémunérés au forfait. Les prestations qui en découlent incluent l'intégration de systèmes ou la conception et le développement de systèmes informatiques personnalisés et des processus associés. La durée du contrat est généralement comprise entre 6 mois et 15 mois.

Les prix contractuels peuvent être sujets à des bonus ou pénalités, en fonction de l'atteinte des objectifs de performance spécifiés ou des niveaux d'avantages délivrés au client.

Le chiffre d'affaires est généralement comptabilisé à l'avancement, car au moins l'une des conditions suivantes est respectée: (i) la prestation du Groupe améliore un actif dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de la prestation ou (ii) le Groupe construit un actif n'ayant pas d'usage alternatif (par ex. il est spécifique au client) et le Groupe a un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée à date en cas de résiliation par le client.

Le Groupe applique la méthode des coûts engagés pour évaluer l'avancement. Le pourcentage d'avancement est basé sur les coûts encourus à la date considérée par rapport à l'estimation totale des coûts à terminaison du contrat. L'estimation des coûts totaux du contrat est revue lorsque de nouveaux éléments ont été constatés. Les changements d'estimation du pourcentage d'avancement correspondant sont comptabilisés dans le compte de résultat comme des ajustements du chiffre d'affaires dans la période au cours de laquelle les éléments donnant lieu à la révision d'estimation sont connus.

Les coûts liés aux contrats basés sur des livrables sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Le Groupe acquiert contractuellement le droit de facturer à l'atteinte de jalons spécifiés ou à l'acceptation par le client des travaux réalisés.

La différence entre la facturation cumulée et le chiffre d'affaires cumulé comptabilisé se reflète dans l'état consolidé de la situation financière au poste des Actifs sur contrats (chiffre d'affaires supérieur à la facturation) ou des Passifs sur contrats (facturation supérieure au chiffre d'affaires).

2.22.2. Prestations de gestion d'infrastructures, de gestion d'applications et d'externalisation de ressources

Les contrats de gestion d'infrastructures, de gestion d'applications et d'externalisation de ressources sont rémunérés sur la base d'un prix forfaitaire par unité d'œuvre consommée, ou selon des forfaits mensuels ajustables au titre de variations de volumes ou de périmètre. Les prestations sont facturables mensuellement. Selon les cas, le contrat peut prévoir des pénalités liées au niveau de service délivré.

La durée du contrat est généralement comprise entre 3 mois et 12 mois.

D'une manière générale, le chiffre d'affaires des contrats basés sur des services est comptabilisé au fur et à mesure que le Groupe acquiert le droit de facturer, exception faite de cas particuliers pour lesquels les modalités de facturation ne reflètent pas la valeur pour le client des services fournis à date par rapport à la valeur des services restants à fournir. Les pénalités ou primes liées au niveau de service sont, le cas échéant, reconnues entièrement dans la période au cours de laquelle les objectifs de performance sont atteints ou manqués, selon le cas.

Les montants reçus initialement des clients sont, le cas échéant, différés et étalés sur la période des services, et ce même s'ils ne sont pas remboursables. Les montants initiaux payables aux clients, s'ils excèdent la juste valeur des actifs transférés par le client, sont capitalisés (présentés en Actifs sur contrats) et amortis sur la période contractuelle en déduction du chiffre d'affaires.

2.22.3. Ventes de licences d'utilisation, contrats de maintenance, mise à disposition d'applicatifs en mode SaaS et autres ventes de logiciels

Si la livraison d'une licence est identifiée en tant qu'obligation de prestation distincte, le transfert de son contrôle au client peut être réalisé soit à un moment précis (octroi d'un droit d'utilisation), soit en continu (octroi d'un droit d'accès).

La vente de logiciels en mode SaaS donne lieu à l'octroi d'un droit d'accès. Dans cette situation, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure que le client reçoit et consomme les avantages de la prestation.

A l'inverse, en cas d'octroi d'un droit d'utilisation, le chiffre d'affaires de la licence sera reconnu à sa livraison dès lors que celle-ci respecte toutes les obligations prévues au contrat.

Les contrats de maintenance (incluant les mises à jour et le support technique) sont conclus lors de l'acquisition par le client de la licence d'utilisation du logiciel sous-jacent.

Ces contrats peuvent être renouvelés par le client à l'issue de chaque terme fixé. Le chiffre d'affaires de la maintenance est comptabilisé linéairement sur la durée du contrat, le Groupe ayant une obligation continue d'exécution de ses services.

Les prestations de développement de fonctionnalités additionnelles effectuées à la demande du client sur des produits standards, sont comptabilisées à l'avancement compte tenu des limitations contractuelles empêchant le Groupe de destiner le produit à un autre client et du droit exécutoire à un paiement au titre des travaux effectués.

Le chiffre d'affaires des autres ventes de logiciels concerne principalement le développement de fonctionnalités supplémentaires demandées par les clients pour les produits standards, et est reconnu lorsque le développement est réalisé. Le chiffre d'affaires récurrent issu des souscriptions et du support est comptabilisé dans « les ventes de logiciels ».

Le chiffre d'affaires lié aux accords comportant des obligations de prestations multiples, qui comprennent généralement des licences, du support et / ou des prestations de services, est alloué à chaque obligation de prestation distincte sur la base de leur prix de vente spécifique.

2.22.4. Activités de revente

Si l'analyse d'un contrat permet d'identifier une prestation d'achat de biens ou services en vue d'une revente comme une obligation de prestation distincte, il convient de déterminer si le Groupe agit comme « agent » ou comme « principal ».

Il est « agent » s'il n'est pas responsable au regard du client de l'exécution de la prestation et de son acceptation par celui-ci, s'il n'a aucune action de transformation sur les biens ou services et s'il ne supporte aucun risque d'inventaire. Dans cette situation, il reconnaît le chiffre d'affaires pour un montant net correspondant à sa marge ou à sa commission. Dans le cas contraire, lorsqu'il prend le contrôle du bien ou du service avant sa revente au client final, il agit comme « principal ». Le chiffre d'affaires est reconnu sur une base brute et les achats externes sont comptabilisés en totalité en charge opérationnelle.

2.22.5. Contrats à éléments multiples

Une obligation de prestation doit être distinguée des autres obligations si les deux conditions suivantes sont respectées simultanément :

- Le bien ou le service sous-jacent doit tout d'abord être distinct dans l'absolu. Il peut être vendu seul ou le client peut en tirer bénéfice au moyen de ressources facilement disponibles sur le marché.
- Le bien ou le service doit être distinct dans le cadre du contrat ce qui nécessite d'analyser la relation de transformation entre les différents biens et services du contrat. Cette relation n'existe pas si le bien ou service considéré n'est pas utilisé pour produire les autres biens ou services objet du contrat, s'il ne vient pas considérablement modifier ou adapter un autre bien ou service promis au contrat ou s'il n'est pas étroitement lié ou fortement dépendant des autres biens ou services promis au contrat.

Lorsque plusieurs obligations de prestation séparées sont identifiées au sein d'un seul et même contrat, les prix de vente spécifiques de ces obligations sont réputés être les prix de vente contractuels.

2.22.6. Contreparties variables

Les contreparties variables concernent notamment la mise à disposition de logiciels en mode SaaS et les prestations fournies en régie. La partie de la rémunération variable correspond au prix par unité d'œuvre multiplié par le nombre d'unités d'œuvre (nombre de tickets d'incidents, nombre d'utilisateurs, nombre de serveurs, volumes de données traitées, etc.) consommées par le client au cours de chaque période de référence.

2.22.7. Coûts d'obtention des contrats

Les coûts d'obtention d'un contrat sont comptabilisés à l'actif si deux conditions sont remplies : ils n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été obtenu et ils sont recouvrables.

Il peut s'agir de commissions de commerciaux si celles-ci sont spécifiquement et uniquement liées à l'obtention d'un contrat et n'ont donc pas été accordées de manière discrétionnaire. Les commissions ne sont pas capitalisées si la période d'amortissement est d'une année au plus.

2.22.8. Coûts d'exécution des contrats

Les frais encourus préalablement à la signature d'un contrat exécutoire sont capitalisés uniquement s'ils sont directement attribuables à la phase de conception ou de mise en place d'un contrat spécifiquement identifié, si la signature du contrat est probable et si les coûts pourront être recouverts dans le cadre du contrat.

Les coûts encourus pour l'exécution d'un contrat sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, exception faite de certains coûts initiaux de mise en place, tels que les frais de transition et ceux de transformation, lorsque ces derniers ne représentent pas une obligation de prestation séparée, qui sont capitalisés s'ils créent une ressource que le Groupe utilisera pour fournir les services promis.

Une provision pour contrat déficitaire est comptabilisée si les coûts inévitables de l'exécution du contrat sont supérieurs aux avantages y afférents.

2.22.9. Présentation à l'état consolidé de la situation financière

Le Groupe présente le droit à contrepartie en échange de produits ou de services transférés à un client soit en créances clients, soit en actifs sur contrats. Une créance est un droit à la contrepartie qui est inconditionnel, contrairement à un actif sur contrat qui est un droit à la contrepartie conditionné par des facteurs autres que le passage du temps.

La majorité des actifs sur contrats de la société est issue des montants non facturés sur les contrats de services au forfait, lorsque le chiffre d'affaires comptabilisé dépasse le montant facturé au client, et lorsque le droit à la contrepartie est subordonné à l'achèvement d'un jalon ou soumis à l'acceptation du client. Le montant de la facturation excédant le chiffre d'affaires comptabilisé est présenté dans les passifs sur contrats.

2.22.10. Composantes de financement

Une composante de financement incluse dans le prix de transaction est identifiée si elle est significative et si le délai entre la réalisation de la prestation et son paiement est supérieur à douze mois ou si la courbe de temps au titre de la réalisation des services diverge fortement de celle des règlements. Le Groupe n'a identifié aucun contrat ayant une composante financière importante.

Le Groupe fait valoir la mesure de simplification prévue par la norme, n'obligeant pas à ajuster le prix lorsque le décalage temporel n'excède pas 12 mois.

2.23 Distribution de dividendes

Les dividendes à payer aux actionnaires de la société mère sont reconnus comme un passif dans les états financiers du Groupe dès le moment où la distribution de dividendes a été approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires, et ce jusqu'à leur mise en paiement.

2.24 Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net (attribuable aux actionnaires de la société mère) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Les actions propres ne sont pas prises en compte pour le calcul du résultat par action ou résultat dilué par action.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net (attribuable aux actionnaires de la société mère) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives (options de souscription, bons de souscription, etc.), diminué des actions propres.

Un plan de souscription d'actions est considéré comme dilutif lorsqu'il a pour conséquence l'émission d'actions ordinaires à un cours inférieur au cours moyen de bourse pendant l'exercice.

2.25 Capital

2.25.1. Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, net d'impôts.

2.25.2. Actions propres

Toutes les actions propres détenues par le Groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit (ou la charge) de la cession éventuelle des actions propres est imputé directement en augmentation (ou en diminution) des capitaux propres (net d'impôts), de sorte que les éventuelles plus- ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice.

2.26 Avantages accordés au personnel

2.26.1. Avantages à court terme

Les charges relatives aux avantages à court terme comprennent les rémunérations brutes, les charges sociales, les congés payés et autres avantages à court terme.

Elles sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la date de clôture figurent en « autres passifs » courants.

2.26.2. Régimes de retraite à cotisations définies

Les charges liées aux régimes de retraite à cotisations définies sont constatées en résultat net sur la base des cotisations versées ou dues au titre de l'exercice où les services afférents ont été rendus par les bénéficiaires. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en « autres passifs » courants.

2.26.3. Régimes de retraite à prestations définies

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies, incluant principalement des engagements de retraite définis par les conventions collectives ou les accords d'entreprise pris auprès de salariés établis en Grèce et France.

L'évaluation des engagements du Groupe au titre des régimes à prestations définies s'effectue selon la méthode actuarielle unique dite des « unités de crédits projetées ».

Cette méthode repose notamment sur une projection des niveaux de retraites futures à verser aux salariés, en anticipant les effets de leurs augmentations de salaires futures, et sur des hypothèses spécifiques, détaillées à la note 21, qui sont périodiquement mises à jour par le Groupe.

Le Groupe n'externalise pas la gestion ni le financement des indemnités de départ à la retraite auprès d'un fonds externe.

2.26.4. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges lorsque le Groupe est manifestement engagé, sans possibilité réelle de se rétracter, dans un plan formalisé et détaillé soit de licenciement avant la date normale de départ en retraite, soit d'offres encourageant les départs volontaires en vue de réduire les effectifs.

NOTE 3. ESTIMATION COMPTABLES ET JUGEMENTS

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, la direction émet des jugements, procède à des estimations et formule des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur le montant des actifs, passifs, produits et charges comptabilisés dans les états financiers consolidés, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels en date d'arrêté des comptes.

3.1 Jugements critiques posés dans le cadre de l'application de méthodes comptables

L'analyse suivante présente les jugements critiques posés dans le cadre de l'application des principes comptables du Groupe, à l'exclusion de ceux qui impliquent des estimations, ayant l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

3.1.1. Reconnaissance du chiffre d'affaires

La direction du Groupe exerce des jugements dans l'application d'IFRS 15, notamment pour l'appréciation du caractère « distinct » ou non des promesses contenues dans un contrat et la qualification d'agent ou de principal.

Caractère distinct ou non d'un bien ou service

L'appréciation du caractère « distinct » ou non des promesses contenues dans un contrat nécessite l'exercice du jugement.

Si une activité qualifiée d'activité de pré-production (telle qu'une activité de paramétrage, de test ou de conception) est génératrice de revenu, la direction du Groupe évalue si cette activité est « distincte dans le cadre du contrat ».

S'il existe des interdépendances fortes entre l'exécution des phases de pré-production et de production, le Groupe considère que les deux phases ne sont pas « distinctes dans le cadre du contrat » et constituent donc une « obligation de performance » unique.

L'entité devra alors déterminer une méthode unique de mesure de l'avancement pour « l'obligation de performance » constituée de l'ensemble des phases de pré-production et de production.

A l'inverse, si la phase de préproduction peut être considérée comme « distincte dans le cadre du contrat », elle sera traitée comme une « obligation de performance » séparée.

Dans le cas des contrats SaaS, le contrat permet au client d'accéder via internet à des fonctions de traitement informatique hébergées auprès du Groupe. Le contrat prévoit généralement une phase d'implémentation et une phase d'exploitation.

Dans ce cas, la licence n'est pas distincte de la prestation d'hébergement puisque le client ne peut tirer aucune utilité de la licence indépendamment du service continu d'accès à la plateforme internet de l'entité. Evaluer si la prestation d'implémentation initiale est distincte de la prestation d'accès continu nécessite l'exercice du jugement. Le Groupe estime que les activités qui ne sont pas dissociables de la mise en route du service d'accès continu, qui sont indispensables pour permettre au client d'accéder au service continu, et qui ne peuvent être exécutées que par l'entité, ne sont pas représentatives d'un service distinct rendu au client.

Qualification d'agent ou de principal

Pour ce qui concerne la qualification d'agent ou de principal, le Groupe s'appuie sur les indicateurs tels que la responsabilité qu'aurait le Groupe de satisfaire la promesse vis-à-vis du client final, l'action éventuelle de transformation conduite par le Groupe sur les biens ou services vendus et le risque d'inventaire et, le cas échéant, s'il s'agit de biens et services vendus isolément, la liberté dans la fixation des prix.

Dans tous les cas, il convient de faire preuve de jugement et de prendre en compte l'ensemble des faits et circonstances propres à chaque transaction, sachant que seule la marge d'intermédiation est enregistrée en chiffre d'affaires si le Groupe agit en qualité d'agent.

3.1.2. Durée des contrats de location

La dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

La durée du contrat tient compte principalement de la période non résiliable de celui-ci. Le Groupe l'ajuste, le cas échéant, en rajoutant la période liée à une option de renouvellement ou de prolongation qui pourrait être exercée ou au contraire en retranchant la période devenue excédentaire suite à l'exercice d'une option de résiliation anticipée au cas où les pénalités associées (pénalités contractuelles et coûts économiques de l'abandon) seraient plus que négligeables. Pour les baux immobiliers assortis d'une telle clause, la direction a jugé que les pénalités associées étaient négligeables et que la durée à prendre en compte par le Groupe devait être limitée à la durée ferme contractuelle.

Les baux immobiliers sont généralement conclus pour une durée de 9 à 15 ans. La durée contractuelle moyenne des contrats de location de véhicules est de 3 ans.

3.1.3. Opérations financières avec des personnes occupant des fonctions de direction au sein de certaines filiales

La direction du groupe a évalué la nature et la portée des opérations de souscription et rachat de parts dans un fonds interne créé par le Groupe impliquant des personnes occupant des fonctions de direction au sein de certaines filiales (« Co-investisseurs ») dans le cadre d'un plan de participation actionnariale (voir note 10.2.2) et a conclu que les opérations en question sont des opérations financières et que dès lors les personnes éligibles ne sont pas rémunérés pour des services fournis en leur qualité de salariés.

Par conséquent, IFRS 2 ne s'applique pas. Cette conclusion repose sur le respect des conditions suivantes :

- Les Co-investisseurs ont acquis des actions à un prix reflétant les conditions du marché;
- Les parts émises seront rachetées à un prix reflétant les conditions du marché, les exposant au risque d'une perte de capital pendant la période de détention;
- Il n'y a pas de conditions ou d'incitatifs (c.-à-d. conditions de service, conditions de rendement ou dispositions relatives aux départs anticipés) attachés aux parts. A cet égard, les Co-investisseurs ont droit aux actions jusqu'à la date de rachat, qu'ils restent ou partent entretemps;
- Les Co-investisseurs sont tenus de combler tout déficit dans la limite de l'engagement non financé pour permettre au fonds interne de rembourser Sword Group SE des prêts éventuels.

Dans certains cas, des options de vente ont été accordées à des Co-investisseurs, leur permettant de réduire leur participation à des conditions de marché et ce de manière anticipée.

Selon la direction, l'octroi de tels options n'entraîne pas de requalification des opérations financières, les Co-investisseurs concernés restant exposés à un risque de perte sur les parts qu'ils détiennent.

3.2 Sources principales d'incertitudes relatives aux estimations

Les estimations et hypothèses qui pourraient avoir un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les états financiers consolidés sont susceptibles de variations dans le temps.

3.2.1. Tests de dépréciation du goodwill

Le goodwill fait l'objet de tests de dépréciation au minimum annuellement, conformément aux principes comptables exposés à la note 2.11. Les valeurs recouvrables des UGT sont déterminées sur la base du calcul de leur valeur d'utilité et, le cas échéant, de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La valeur d'utilité des UGT est déterminée en utilisant la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés, laquelle est influencée par des paramètres tels que croissance estimée du chiffre d'affaires à moyen et long terme, taux de rentabilité attendu et taux d'actualisation appliqué. Les principales hypothèses retenues par le Groupe pour la réalisation des tests sont présentées en note 14. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable.

3.2.2. Évaluation d'actifs incorporels résultant de regroupements d'entreprises

Le Groupe s'appuie sur des techniques d'évaluation et des hypothèses pour déterminer la juste valeur des actifs incorporels issus d'un regroupement d'entreprises. Les techniques d'évaluation et hypothèses utilisées sont décrites à la note 5. L'adoption d'un modèle d'évaluation différent et toute modification des variables sous-jacentes pourraient avoir un effet significatif sur la valeur attribuée à ces actifs.

3.2.3. Durée d'utilité des actifs incorporels acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises

Les actifs incorporels amortissables qui ont été acquis lors de regroupements d'entreprises sont valorisés et amortis en tenant compte de leur durée d'utilité prévue par le Groupe.

Les incertitudes concernant ces estimations sont principalement liées à l'obsolescence technique pouvant affecter les logiciels destinés à être vendus ou loués en modes SaaS et au taux d'érosion de la clientèle ou de renouvellement de contrat pouvant impacter des actifs tels que les contrats de mise à disposition de logiciels en mode SaaS, les contrats de support et, le cas échéant, les relations clientèles.

3.2.4. Actifs incorporels à durée de vie indéterminée

Le Groupe considère que le droit payé par le Groupe à l'ancien actionnaire majoritaire de Tipik pour l'annulation d'un engagement de non-concurrence (voir note 15) est assimilable à une licence d'exploitation concédée au Groupe sans limite dans le temps, autorisation sans laquelle le Groupe ne pourrait générer aucun flux de trésorerie dans le périmètre des activités soumises à non-concurrence.

En conséquence, le droit payé a été classifié comme un actif à durée d'utilité indéterminée qui fait l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an.

3.2.5. Comptabilisation des actifs d'impôt différé

Les actifs d'impôts différés ne peuvent être reconnus que dans la mesure où les pertes fiscales constatées pourront être utilisées pour réduire la charge fiscale liée à des profits imposables. La direction du Groupe s'appuie sur des budgets et des hypothèses de croissance et de rentabilité à moyen terme pour comptabiliser des actifs d'impôt différé. Une révision à la baisse des projections établies par la direction peut influencer de manière significative le caractère recouvrable des actifs d'impôt différé.

3.2.6. Reconnaissance du chiffre d'affaires

La direction du Groupe procède à des estimations pour l'application d'IFRS 15, notamment pour la mesure à l'avancement des « obligations de performance » satisfaites en continu.

Pour chaque « obligation de performance » satisfaite en continu, notamment les contrats de conseil et d'ingénierie basés sur des livrables et rémunérés au forfait, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations selon des méthodes fondées sur les inputs pour évaluer l'avancement. Selon ces méthodes, le revenu est reconnu sur la base des efforts déjà réalisés ou des inputs déjà utilisés par l'entité, telles que les heures de travail ou les dépenses engagées, par comparaison avec le total estimé des inputs nécessaires pour la satisfaction de l'« obligation de performance ».

3.2.7. Évaluation des pertes de crédit attendues sur créances commerciales et travaux en cours

Le Groupe évalue l'importance relative des pertes de crédit attendues sur base des pertes nettes historiques comptabilisées en résultat sur une période de trois ans. Si les pertes nettes historiques (exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires) sont jugées significatives, le Groupe a recours à une matrice des provisions permettant de déterminer des taux de pertes différenciés en fonction de l'âge des créances ouvertes à la clôture, hormis le cas où des créances font l'objet d'une évaluation individuelle en s'appuyant sur un modèle statistique permettant de déterminer la probabilité de défaut.

La moyenne des pertes nettes historiques sur une période de 3 ans représente 0,1% (2022 : 0,1%) du chiffre d'affaires moyen établi pour la période d'observation.

Bien que les estimations fournies ci-dessus reposent sur des données historiques, la direction du Groupe est d'avis que la probabilité est très faible que celles-ci s'écartent significativement des pertes réelles qui pourraient être constatées en 2024.

3.2.8. Évaluation des engagements de rachat de participations ne donnant pas le contrôle

La juste valeur des engagements de rachat de parts souscrites par des actionnaires minoritaires/co-investisseurs suite à l'adoption de plans de participation actionnarial (voir note 10.2) est déterminée sur la base d'un multiple d'EBIT ou d'une formule combinant multiple d'EBIT et multiple du chiffre d'affaires, appliqué à une quote-part des titres émis par les filiales concernées, qualifiée d'investissement sous-jacent et servant de base d'évaluation à ces plans, après ajustement pour tenir compte de l'effet de l'actualisation. L'estimation de la juste valeur du prix à payer calculée sur base de projections de chiffre d'affaires et de marge bénéficiaire est susceptible de s'écarter du prix qui sera réellement payé à l'échéance pour le rachat des parts.

NOTE 4. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Groupe est exposé aux risques de crédit, de liquidité et de marché (incluant le risque de taux d'intérêt et de change) du fait de l'utilisation d'instruments financiers. La gestion des risques financiers est assurée par la direction financière et consiste à minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance du Groupe. Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à différents risques ainsi que la manière dont le Groupe appréhende et gère ces risques.

4.1 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour le Groupe si un client ou toute autre contrepartie d'un instrument financier est défaillant dans l'exécution de ses obligations. Le principal risque de crédit identifié par le Groupe concerne les créances clients, les produits à recevoir pour les travaux en cours et les liquidités placées auprès d'institutions financières.

L'exposition maximale du Groupe au risque de crédit par catégorie d'actifs financiers s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Créances clients et autres débiteurs	35 700	32 173
Travaux en cours	45 413	35 627
Autres actifs	2 064	15 716
Trésorerie et équivalents de trésorerie	62 587	57 138
TOTAL	145 764	140 654

À l'exposition au risque de crédit inhérent à la détention d'actifs financiers, à savoir les créances clients et les liquidités, s'ajoute le risque de défaillance représenté par les produits à recevoir pour travaux en cours dont le solde au 31 décembre 2023 s'élève à 45 413 milliers d'euros (2022: 35 627 milliers d'euros).

Le Groupe effectue une sélection rigoureuse de ses contreparties en fonction de leur solvabilité, évaluée sur la base de plusieurs critères, dont les notations d'agences et les ratios financiers.

Outre les conditions d'acceptation des clients, la direction financière du Groupe détermine les délais de paiement maximum et fixe les limites de crédit aux clients à appliquer par les entités opérationnelles.

Le risque de crédit client est géré par la direction financière de chaque entité du Groupe. Les créances clients échues font l'objet d'une revue régulière à chaque clôture par les entités opérationnelles. Chaque retard de paiement significatif fait l'objet d'un suivi et si nécessaire d'un plan d'action.

Par mesure de simplification, la politique du Groupe prévoit que les créances échues depuis plus de 90 jours soient intégralement provisionnées, à moins que le Groupe ne dispose d'informations fiables (délais imposés lors de l'attribution d'un marché public par exemple) indiquant qu'une récupération puisse se faire en tout ou en partie, auquel cas le montant provisionné est adapté.

Outre les pertes comptabilisées sur base d'indicateurs objectifs de pertes, le Groupe estime le risque de pertes de crédit attendues qu'il convient de provisionner sur base de données historiques de défaut (voir note 3.2.7).

Au 31 décembre 2023 et 2022, aucune provision n'a été comptabilisée au titre des pertes attendues vu le caractère non significatif des pertes historiques exprimées en fonction du chiffre d'affaires.

La direction financière du Groupe assure une revue régulière des créances clients sur base notamment des balances âgées.

L'encours clients du Groupe classé par catégorie de clients se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Entreprises publiques	56 481	44 643
Grandes entreprises et multinationales	17 769	19 830
PME	8 295	4 866
TOTAL	82 545	69 339

Il n'existe pas de concentration significative de risque de crédit au niveau du Groupe sur base des encours clients au 31 décembre 2023 et 2022.

Aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe. Les 10 premiers clients représentent ensemble 28,9% (2022 : 41%) du chiffre d'affaires du Groupe.

Voir note 18 pour d'autres informations relatives à l'exposition au risque de crédit telles que ventilation du poste « créances et autres débiteurs », balances âgées et détail de la variation de la provision pour créances douteuses.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont placés auprès de sept institutions financières ayant une notation S&P de AA- et plus. Le Groupe adopte, dans le cadre de la gestion de ses excédents de trésorerie, une politique prudente de placement à court terme. Compte tenu d'une exposition au risque de défaillance jugée non significative, ces actifs n'ont pas fait l'objet de provisions pour pertes de crédit attendues à horizon de 12 mois.

4.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Groupe ne puisse faire face à ses obligations financières.

La responsabilité ultime de la gestion du risque de liquidité incombe au conseil d'administration de la Société Mère, qui a établi un cadre de gestion du risque de liquidité sur base de propositions formulées par la direction financière du Groupe.

Le Groupe gère le risque de liquidité en conservant des réserves adéquates, en maintenant des facilités bancaires, en suivant de près les flux de trésorerie projetés et réels ainsi qu'en ajustant si besoin les échéances des actifs et des passifs financiers. Les détails des lignes de crédit disponibles que le Groupe a à sa disposition pour réduire davantage le risque de liquidité sont décrits en note 23.3.

La direction financière du Groupe a mis en place des outils de suivi des flux de trésorerie prévisionnels pour chaque entité opérationnelle du Groupe qui lui permet de gérer le risque de liquidité avec une visibilité suffisante.

Les tableaux suivants fournissent une analyse par catégorie d'échéance, d'après la durée à courir jusqu'à la date d'échéance contractuelle, des passifs financiers non dérivés du Groupe.

Les tableaux ont été préparés à partir des flux de trésorerie non actualisés selon la date la plus rapprochée à laquelle le Groupe pourrait être tenu d'effectuer un paiement, lesquels flux peuvent différer des valeurs comptables des actifs et passifs concernés à la date de présentation de l'information financière.

Les tableaux comprennent les flux de trésorerie liés aux intérêts et au principal. Dans la mesure où les flux d'intérêt sont à taux variable, le montant non actualisé est obtenu à partir des conditions de marché qui prévalent à la date de clôture.

Au 31 décembre 2023 et 2022, les échéances contractuelles des passifs financiers du Groupe (y compris les versements d'intérêts) se détaillent comme suit :

Au 31 décembre 2023

(en milliers d'euros)	<1 an	>1 ans, < 2ans	> 2 ans, < 3 ans	>3 ans, <5 ans	> 5 ans	TOTAL
Concours bancaires	(172)	-	-	-	-	(172)
Emprunts bancaires et lignes de crédit	-	(26 000)	(9 000)	-	-	(35 000)
Obligations locatives	(3 604)	(3 089)	(2 383)	(2 103)	(1 093)	(12 272)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(25 013)	-	-	-	-	(25 013)
Autres passifs	-	(20)	-	-	-	(20)
Engagements de rachat de titres détenus par actionnaires minoritaires/ Co-investisseurs (*)	(4 432)	(24 454)	-	(423)	-	(29 309)
Contreparties éventuelles	(1 910)	-	-	-	-	(1 910)
TOTAL	(35 131)	(53 563)	(11 383)	(2 526)	(1 093)	(103 696)

Au 31 décembre 2022

(en milliers d'euros)	<1 an	>1 ans, < 2ans	> 2 ans, < 3 ans	>3 ans, <5 ans	> 5 ans	TOTAL
Concours bancaires	(467)	-	-	-	-	(467)
Emprunts bancaires et lignes de crédit	-	-	-	(18 000)	-	(18 000)
Obligations locatives	(3 033)	(2 840)	(2 234)	(2 892)	(1 768)	(12 767)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(24 583)	-	-	-	-	(24 583)
Autres passifs	(367)	(69)	-	-	-	(436)
Engagements de rachat de titres détenus par actionnaires minoritaires/ Co-investisseurs (*)	(11 937)	(6 619)	(25 200)	-	-	(43 756)
Contreparties éventuelles	(9 176)	-	(400)	(200)	-	(9 776)
TOTAL	(49 563)	(9 528)	(27 834)	(21 092)	(1 768)	(109 785)

(*) net des créances pour un montant total de 7 079 milliers d'euros (2022: 10 625 milliers d'euros), faisant l'objet d'accords de compensation (voir note 10.3). Au cas où les Co-investisseurs peuvent demander le rachat anticipé de leurs parts dans Sword Co-Investment Fund SCSp sur base annuelle, les engagements de rachats, nets des créances, ont été classés à la date de remboursement la plus probable.

4.3 Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix de marché. Le risque de marché résulte des positions ouvertes dans des devises étrangères et des actifs et passifs portant intérêts.

4.3.1. Risque de change

L'exposition au risque de taux de change découle des ventes et des achats que le Groupe effectue à l'étranger, lesquels sont principalement libellés en dollars US, en livres sterling et en francs suisses et des encours qui en résultent.

En vue de gérer son exposition au risque de change, le conseil d'administration de la Société a adopté des limites par devise et par échéance sur proposition de la direction financière.

Afin d'atténuer l'exposition du Groupe au risque de change, les positions nettes en devises du Groupe classées par échéance, tant réelles qu'estimées sur base de budgets et de projections financières font l'objet d'un suivi et des contrats de change au comptant ou à terme sont conclus, le cas échéant, afin de respecter les limites ainsi adoptées.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et des passifs monétaires libellés en devises ainsi que la position nette globale par devise à la date de clôture. Les devises non significatives à la date de clôture ont été regroupées.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Actifs		Passifs		Net	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Livre Sterling	67 576	72 497	(31 009)	(42 772)	36 567	29 725
Dollar américain	8 845	7 056	(1 714)	(2 049)	7 131	5 007
Franc suisse	57 494	65 565	(22 825)	(22 826)	34 669	42 739
Autres	2 303	3 035	(1 068)	(943)	1 235	2 092

Le tableau suivant illustre la sensibilité du résultat net et des capitaux propres aux variations par rapport à l'euro des cours de changes appliqués aux actifs et aux passifs financiers du Groupe libellés en devises étrangères et détenus par le Groupe à la date de présentation de l'information financière, à savoir la position nette du Groupe dans la devise, toutes les autres variables étant demeurées constantes.

Il suppose une variation des cours de change en fonction de la volatilité historique des cours de change sur le marché, calculée sur base des douze mois précédents.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Variation du taux de change	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres	Variation du taux de change	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres
Devises						
Livre Sterling	3%	492	1 383	5%	1 015	1 904
Dollar américain	4%	117	319	9%	283	545
Franc suisse	4%	252	1 534	6%	916	2 523

Les changements ci-dessus des taux de change représentent la meilleure estimation de la direction, compte tenu de la volatilité historique à un an.

4.3.2. Risque de taux d'intérêt

L'endettement financier du Groupe est principalement constitué des dettes bancaires, des engagements de rachat de titres liés aux plans de participation actionnariale (note 10.2) et des dettes locatives.

Le Groupe ne s'attend pas à ce qu'une variation raisonnable des taux d'intérêt puisse avoir un impact significatif sur la juste valeur des obligations locatives ou sur les engagements de rachat. De même, le Groupe ne s'attend pas à ce qu'une telle variation puisse influencer directement et de manière significative les flux de trésorerie associés aux engagements de rachat, le taux d'actualisation n'étant pas la composante principale du modèle de valorisation.

En outre, le Groupe dispose de lignes de crédit non utilisées lui permettant de soutenir sa croissance et dont les encours sont rémunérés à taux variable. Les taux variables applicables sont calculés sur base d'un taux de référence (EURIBOR par exemple) qui ne peut pas descendre en dessous de zéro pourcent, auquel est ajouté une marge. Les effets de hausse des taux d'intérêts sont cependant considérablement atténués par la mise en place d'un contrat « cap », prenant effet au 16 décembre 2022, aux fins de couvrir le Groupe contre une hausse des taux d'intérêt au-delà d'un niveau prédéterminé (taux plafond), moyennant le paiement immédiat d'une prime. Ce dérivé court sur une période de 24 mois, avec un taux plafond fixé à 3% et une couverture d'une valeur nominale s'élevant à 25 millions milliers d'euros.

Au 31 décembre 2023, l'emprunt bancaire s'élève à 35 000 milliers d'euros (2022 : 18 000 milliers d'euros). Voir note 23.

4.4 La gestion du capital

Le Groupe gère son capital de façon à s'assurer que le Groupe soit en mesure d'assurer la continuité de son exploitation tout en maximisant le rendement pour les parties prenantes au moyen de l'optimisation du ratio d'endettement net rapporté aux capitaux propres.

Le Groupe n'est soumis à aucune exigence externe en matière de capital, à l'exception du respect des ratios financiers imposés par les banques (voir note 23.3).

Au 31 décembre 2023 et 2022, le ratio de structure financière se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Obligations locatives	(12 272)	(12 767)
Emprunts bancaires et lignes de crédit	(35 000)	(18 000)
Dettes sur engagements de rachat de titres détenus par des actionnaires minoritaires/ Co-investisseurs (*)	(29 309)	(43 756)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	62 415	56 671
Trésorerie nette	(14 166)	(17 852)
Capitaux propres	105 410	101 544
RATIO D'ENDETTEMENT NET	(13,44%)	(17,58%)

(*) déduction faite des prêts octroyés directement aux Co-investisseurs, le cas échéant.

L'endettement net, telle que présenté ci-dessus, est constitué des obligations locatives, des emprunts bancaires et lignes de crédit et des dettes liées au rachat de titres détenus par des actionnaires minoritaires/Co-investisseurs, moins la trésorerie et équivalents de trésorerie. Comme indiqué à la note 4.2, la part des obligations locatives, des emprunts bancaires et lignes de crédit et des dettes liées au rachat de titres échéant à moins d'un an s'élève à 8 036 milliers d'euros (2022 : 14 970 milliers d'euros).

NOTE 5. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

5.1 Hiérarchie des justes valeurs

Afin de refléter l'importance des données utilisées lors des évaluations à la juste valeur, le groupe classe ces évaluations selon une hiérarchie qui se compose des niveaux suivants :

- niveau 1: des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- niveau 2: des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix); et
- niveau 3: des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Les tableaux ci-dessous donnent l'analyse des actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur au bilan par niveau de hiérarchie :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total au 31 décembre 2023
Actifs à la juste valeur				
<i>Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat</i>				
Instrumentes dérivés	-	126	-	126
TOTAL DES ACTIFS A LA JUSTE VALEUR	-	126	-	126

<i>(en milliers d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total au 31 décembre 2023
Passifs à la juste valeur				
<i>Passifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</i>				
Contreparties éventuelles sur acquisitions	-	-	1 910	1 910
<i>Engagements de rachat de titres détenus par des actionnaires minoritaires/Co-investisseurs (*)</i>	-	-	29 309	29 309
TOTAL DES PASSIFS A LA JUSTE VALEUR	-	-	31 219	31 219

(*) déduction faite des prêts octroyés directement aux Co-investisseurs, le cas échéant

(en milliers d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total au 31 décembre 2022
Actifs à la juste valeur				
<i>Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat</i>				
Instruments dérivés	-	278	-	278
TOTAL DES ACTIFS A LA JUSTE VALEUR	-	278	-	278

(en milliers d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total au 31 décembre 2022
Passifs à la juste valeur				
<i>Passifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</i>				
Contreparties éventuelles sur acquisitions	-	-	9 776	9 776
Engagements de rachat de titres détenus par des actionnaires minoritaires/Co-investisseurs (*)	-	-	43 756	43 756
TOTAL DES PASSIFS A LA JUSTE VALEUR	-	-	53 532	53 532

(*) déduction faite des prêts octroyés directement aux Co-investisseurs, le cas échéant

Dans l'hypothèse où un transfert de niveau de juste valeur serait nécessaire, le Groupe procéderait à ce changement de classification (en tenant compte des conséquences en termes d'évaluation) à la date de l'évènement déclencheur ou du changement de circonstances à l'origine du transfert. Il n'y a pas eu de transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice.

5.2 Techniques d'évaluation

5.2.1. Dans le cadre des regroupements d'entreprises, de transactions avec intérêts minoritaires et de cessions de filiales

Immobilisations incorporelles

La juste valeur des logiciels destinés aux tiers, des contrats de mise à disposition de logiciels en mode SaaS, des contrats de maintenance logicielle, des carnets de commandes et des relations clientèle acquis lors d'un regroupement d'entreprises est calculée selon la méthode la plus appropriée en la circonstance, dont la méthode dite du « multi-period excess earnings » (résultat marginal multi-périodes), qui consiste à évaluer l'actif en question après déduction d'un rendement raisonnable pour les autres actifs qui génèrent les flux de trésorerie. La valorisation est fonction de variables telles que le taux d'obsolescence technologique, le taux d'érosion de la clientèle (voire le taux de renouvellement des contrats) et le taux d'actualisation.

Contreparties éventuelles (passifs) dans le cadre de regroupements d'entreprises et d'autres acquisitions

Le commentaire ci-dessous donne des précisions sur les techniques d'évaluation de la juste valeur des contreparties éventuelles (passif) et les principales données non observables utilisées. Les contreparties éventuelles sont classées en niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs compte tenu de l'utilisation de données non observables, inhérentes aux sociétés/ intérêts acquis(es).

Ping Network Solutions Ltd

Technique d'évaluation	Principales données non observables	Valeurs estimées	
		(2023)	(2022)
Multiple de l'EBITDA, calculé au 31 janvier 2023 et 2024	- Taux de croissance annuelle du chiffre d'affaires pour 2023	-	72 %
	- Taux de croissance annuelle du chiffre d'affaires pour 2024	16 %	20 %
	- Marge de l'EBITDA pour 2023	-	15 %
	- Marge de l'EBITDA pour 2024	11,3 %	17 %

La juste valeur estimée pour Ping Network Solutions Ltd devrait évoluer proportionnellement au taux de croissance du chiffre d'affaires, compte tenu d'une probabilité jugée élevée que la marge de l'EBITDA (exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires) reste stable.

Une variation de plus 10% du chiffre d'affaires induirait une augmentation de la contrepartie éventuelle sur Ping Network Solutions Ltd de 87 milliers d'euros (2022: 891 milliers d'euros). Une variation de moins de 10% du chiffre d'affaires induirait une diminution de la contrepartie éventuelle sur Ping Network Solutions Ltd de (87) milliers d'euros (2022: (832) milliers d'euros). Les informations ci-dessus ne tiennent pas compte de l'effet d'actualisation, dont l'effet n'est pas jugé matériel.

Lemonade Software Development SL

La juste valeur du complément de prix payable en deux tranches, l'une en 2025 et l'autre en 2026, pour l'acquisition de 49,96 % du capital de Lemonade Software Development SL est fonction de la croissance du chiffre d'affaires, de la marge d'EBIT et de la position cash sur une période de trois années précédant l'année du règlement, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Technique d'évaluation	Principales données non observables	Fourchette de valeurs estimées	
		(2023)	(2022)
Technique combinant un multiple de l'EBIT et un multiple du chiffre d'affaires	- Taux de croissance annuelle du chiffre d'affaires	15,0% - 19,0%	8,62% - 15,0%
	- Marge de l'EBIT	8,0%	6,95% - 8,31%

La juste valeur pour le complément de prix restant à payer au 31 décembre 2023 s'élève à 556 milliers d'euros.

Il est attendu que la juste valeur estimée augmente si le taux de croissance annuelle du chiffre d'affaires augmente par rapport aux estimations actuelles et que la marge d'EBIT (exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires) reste stable ou augmente.

Une variation de 25% à la hausse ou à la baisse appliqué au taux de croissance du chiffre d'affaires, à marge d'EBITDA constante, n'aurait pas d'effet significatif sur la contrepartie éventuelle due au 31 décembre 2023 ni au 31 décembre 2022. De même, une variation de 10% à la hausse ou à la baisse appliqué au taux de marge (EBIT), à chiffre d'affaires constant, n'entraînerait aucun changement significatif sur la contrepartie éventuelle due au 31 décembre 2023 ni au 31 décembre 2022.

AIM Services Holding S.A. (AIM)

La juste valeur pour le complément de prix d'AIM restant à payer au 31 décembre 2023 s'élève à 100 milliers de franc suisse (équivalent à 108 milliers d'euros).

Cette juste valeur est déterminée sur base de 20% de la marge brute réalisée sur un contrat avec un client opérant dans le secteur bancaire sur la période allant de 2022 à 2025.

Une variation de 10% à la hausse ou à la baisse appliqué au taux de marge brute, à chiffre d'affaires constant, n'entraînerait aucun changement significatif sur la contrepartie éventuelle due au 31 décembre 2023.

Engagements de rachat de titres détenus par des actionnaires minoritaires (aussi renseignés comme « participations ne donnant pas le contrôle »)/ Co-investisseurs

Les engagements de rachat sont repris dans l'état consolidé de la situation financière pour leur juste valeur. Le tableau suivant fait l'inventaire des techniques utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des dettes liées aux engagements de rachat de titres détenus par des actionnaires minoritaires/ Co-investisseurs et des principales données non observables auxquelles le Groupe a recours. Les dettes sont classées en niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs compte tenu de l'utilisation de données non observables inhérentes aux filiales concernées.

Société	Technique d'évaluation	Données non observables clés	Fourchette de valeurs (moyenne pondérée) estimées	
			2023	2022
Sword Co-Investment Fund	Multiple de l'EBIT/ EBITDA ou moyenne d'un multiple de l'EBIT/ EBITDA et d'un multiple du chiffre d'affaires	- Taux de croissance annuelle du chiffre d'affaires	4,8% - 13,7% (8,6%)	10,0% - 19,8% (14,4%)
		- Marge d'EBIT/ EBITDA	5,8% to 13,4% (10,7%)	5,8% - 15,0% (10,7%)

Il est attendu que la juste valeur estimée augmente si le taux de croissance annuelle du chiffre d'affaires augmente par rapport aux estimations actuelles ou que la marge d'EBITDA (exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires) reste stable ou augmente.

Une variation de plus 25% du taux de croissance du chiffre d'affaires généré par les investissements détenus par Sword Co-Investment Fund SCSp, à marge d'EBITDA constante, induirait une augmentation des dettes liées aux rachats de titres détenus par des Co-investisseurs de 299 milliers d'euros au 31 décembre 2023 (2022: 2 464 milliers d'euros). Une variation de moins 25% du taux de croissance induirait une diminution des dettes liées aux rachats de titres détenus par des Co-investisseurs de 281 milliers d'euros au 31 décembre 2023 (2022 : 2 427 milliers d'euros).

Une variation de plus 10% du taux de marge (EBITDA) des investissements détenus par Sword Co-Investment Fund SCSp, à chiffre d'affaires constant, induirait une augmentation des dettes liées aux rachats de titres détenus par des Co-investisseurs de 3 116 milliers d'euros au 31 décembre 2023 (2022: 5 813 milliers d'euros). Une variation de moins 10% du taux de marge induirait une diminution des dettes liées aux rachats de titres détenus par des Co-investisseurs de 2 908 milliers d'euros au 31 décembre 2023 (2022 : 4 314 milliers d'euros).

Les dettes brutes liées aux rachats de titres détenus par des Co-investisseurs et assorties d'une clause de rachat anticipée (payable au plus tôt d'ici à juin 2024 pour 43,6% et postérieurement à 31 décembre 2024 pour le solde, le cas échéant) s'élèvent à 17 990 milliers d'euros (2022 : 34 942 milliers d'euros).

5.2.2. Dans le cours normal des affaires

Instruments financiers dérivés

La juste valeur du contrat cap sur taux d'intérêt est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés en tenant compte des conditions et de l'échéance du contrat et à partir des courbes de taux observables à la date de clôture. Pour les raisons énumérées ci-dessus, les contrats cap sur taux d'intérêts sont classés dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

5.3 Rapprochement des évaluations à la juste valeur de niveau 3

Contreparties éventuelles (passif)/ dettes sur engagements de rachat de titres détenus par des actionnaires minoritaires/ Co-investisseurs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Solde au début de l'exercice	53 532	66 517
Acquisitions (*)	701	16 510
Cessions/ règlements	(17 150)	(33 684)
Total des (gains)/ pertes	(5 864)	4 189
SOLDE A LA FIN DE L'EXERCICE	31 219	53 532
Total des (gains)/ pertes relatives aux contreparties éventuelles/ dettes sur engagements de rachat de titres détenus par des actionnaires minoritaires/ Co-investisseurs non échues en fin d'exercice	(6 643)	3 577

(*) déduction faite des prêts octroyés directement aux Co-investisseurs, le cas échéant

Le total des gains et pertes relatifs aux contreparties éventuelles (passif) et dettes sur engagements de rachat de titres détenus par des actionnaires minoritaires/ Co-investisseurs est inclus dans le résultat de l'année sous le « résultat financier ».

NOTE 6. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIES COMPTABLES

Au 31 décembre 2023

<i>(en milliers d'euros)</i>	Instruments financiers au coût amorti	Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	TOTAL
ACTIF			
Instruments dérivés	-	126	126
Autres actifs	728	-	728
Actifs financiers non-courants	728	126	854
Créances clients et autres débiteurs	35 700	-	35 700
Autres actifs	1 336	-	1 336
Trésorerie et équivalents de trésorerie	62 587	-	62 587
Actifs financiers courants	99 623	-	99 623
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	100 351	126	100 477
PASSIF			
Obligations locatives	8 668	-	8 668
Autres dettes financières	35 000	-	35 000
Autres passifs	-	24 877	24 877
Passifs financiers non-courants	43 668	24 877	68 545
Obligations locatives	3 604	-	3 604
Autres dettes financières	172	-	172
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	25 013	-	25 013
Autres passifs	20	6 342	6 362
Passifs financiers courants	28 809	6 342	35 151
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	72 477	31 219	103 696

Au 31 décembre 2022

<i>(en milliers d'euros)</i>	Instruments financiers au coût amorti	Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	TOTAL
ACTIF			
Instruments dérivés	-	278	278
Autres actifs	765	-	765
Actifs financiers non-courants	765	278	1 043
Créances clients et autres débiteurs	32 173	-	32 173
Autres actifs	12 077	-	12 077
Trésorerie et équivalents de trésorerie	57 138	-	57 138
Actifs financiers courants	101 388	-	101 388
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	102 153	278	102 431
PASSIF			
Obligations locatives	9 734	-	9 734
Autres dettes financières	18 000	-	18 000
Autres passifs	69	32 419	32 488
Passifs financiers non-courants	27 803	32 419	60 222
Obligations locatives	3 033	-	3 033
Autres dettes financières	467	-	467
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	24 583	-	24 583
Autres passifs	367	21 813	22 180
Passifs financiers courants	28 450	21 813	50 263
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	56 253	54 232	110 485

NOTE 7. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Ventilation en fonction du métier	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Logiciels	-	6 590
IT Services	288 128	265 667
Total	288 128	272 257

Ventilation en fonction de la typologie des marchés	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Gouvernements	43 799	40 838
Institutions Européennes	86 158	84 673
Organisations internationales	43 511	38 116
Energies	72 903	71 331
Finance, santé, télécommunications et autres	41 757	37 299
Total	288 128	272 257

Voir note 9 pour la ventilation du chiffre d'affaires par secteur géographique.

NOTE 8. ACTIFS ET PASSIFS LIÉS À LA RECONNAISSANCE DU CHIFFRES D'AFFAIRES

Le tableau ci-après fournit des informations concernant les créances clients, les travaux en cours et les prestations facturées d'avance.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Créances clients et autres débiteurs (Actif)	35 700	32 173
Travaux en cours (Actif)	45 413	35 627
Actifs liés aux coûts d'exécution des contrats ⁽¹⁾	1 997	816
Prestations facturées d'avance (Passif)	22 995	15 635

⁽¹⁾ Inclut dans les charges constatées d'avance

IFRS 15 utilise les termes « actif sur contrat » et « passif sur contrat » pour désigner les éléments communément appelés « Travaux en cours » et « Produits constatés d'avance ». Toutefois, la norme n'interdit pas à une entité d'utiliser d'autres termes dans l'état de la situation financière. Le Groupe a utilisé les termes « Travaux en cours » et « Prestations facturées d'avance » pour désigner ces éléments inscrits à l'actif et au passif.

Le Groupe enregistre en report de charges sous « Actifs liés aux coûts d'exécution d'un contrat » les frais liés à des prestations d'installation et de paramétrage de certains logiciels, dont le chiffre d'affaires et les coûts associés ne sont reconnus qu'à la mise en exploitation desdits logiciels, qu'ils soient commercialisés sous forme de licences ou en mode SaaS. Ces actifs sont inclus dans la rubrique « Charges constatées d'avance ».

En vertu d'IFRS 15, le chiffre d'affaires comptabilisé avant la date à laquelle il est facturé aux clients est comptabilisé en tant que « Travaux en cours ». Les paiements intermédiaires qui excèdent le chiffre d'affaires comptabilisé à la clôture sont inscrits en tant que « Prestations facturées d'avance ».

Analyse des variations significatives des actifs et passifs liés à la reconnaissance du chiffre d'affaires

La variation des travaux en cours, des coûts d'exécution des contrats activés et des prestations facturées d'avance est proportionnelle à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

8.1 Revenus relatifs à des prestations facturées d'avance

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Revenus reconnus au cours de l'exercice et qui étaient inclus dans le solde d'ouverture des prestations facturées d'avance ⁽¹⁾	14 620	10 064

⁽¹⁾ Pouvant inclure notamment l'effet des changements d'estimation sur l'évaluation des contreparties variables et l'effet des changements d'estimation sur le degré d'avancement des obligations de performance reconnues à l'avancement.

8.2 Obligations de performance restant à exécuter

Echéancier des obligations de performance restant à exécuter sur les contrats à long terme et au forfait

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Inférieure à 1 an	194 694	160 084
Entre 1 et 2 ans	79 046	79 551
Entre 2 et 3 ans	128 970	129 766
Quote-part du chiffre d'affaires alloué aux obligations de performance restant à exécuter à la date de clôture	402 710	369 401

L'échéancier repris ci-dessus correspond à un échéancier du carnet de commandes (autrement appelé backlog de production).

8.3 Actifs liés aux coûts d'exécution des contrats

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actifs liés aux coûts d'obtention/ d'exécution (solde brut)	1 997	816
Solde net des actifs liés aux coût d'obtention/ d'exécution	1 997	816

NOTE 9. INFORMATION SECTORIELLE

Suite à la mise en place de plans de participation actionnariale au Royaume-Uni, dans la zone Belux et en Suisse et la cession des activités GRC en 2022, les secteurs présentés par le Groupe ont été revus pour tenir compte à la fois de la dimension « Métiers » et de la dimension « Secteur géographique », sachant que seuls les secteurs dépassant 10% du chiffre d'affaires ou 10% du résultat net sont présentés conformément aux exigences d'IFRS 8.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, le Groupe présente les secteurs opérationnels suivants :

- Services/ Royaume-Uni
- Services/ Belux
- Services/ Suisse
- Logiciels

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, les informations sur les logiciels ayant été jugées immatérielles, n'ont pas été présentées.

9.1 Informations par secteur

9.1.1. Analyse du compte de résultat au 31 décembre 2023

<i>(en milliers d'euros)</i>	Services/ BeLux	Services/ Suisse	Services/ Royaume Uni	Logiciels	Non- alloués	Total consolidé
Chiffres d'affaires hors Groupe <i>(clients externes)</i>	97 625	96 207	94 296	-	-	288 128
Chiffre d'affaires total	97 625	96 207	94 296	-	-	288 128
Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements hors éléments non récurrents (EBITDA)	9 570	14 459	10 821	-	-	34 850
Dotations aux amortissements	(2 548)	(2 735)	(2 331)	-	-	(7 614)
Bénéfice avant intérêts et impôts hors éléments non récurrents (EBIT)	7 022	11 724	8 490	-	-	27 236
Résultat sur cession d'actifs	(5)	35	(1 044)	-	(146)	(1 160)
Pertes de valeur sur actifs	-	-	-	-	-	-
Autres éléments non-récurrents	(2 660)	(1 120)	(754)	-	259	(4 275)
Résultat opérationnel (RO)	4 357	10 639	6 692	-	113	21 801
Résultat financier						5 019
Quote-part du résultat des entreprises associées						(125)
Charge d'impôt sur le résultat						(3 586)
Résultat de l'exercice						23 109
Participations ne donnant pas le contrôle						287
Part du Groupe						22 822

9.1.2. Analyse du compte de résultat au 31 décembre 2022

<i>(en milliers d'euros)</i>	Services/ BeLux	Services/ Suisse	Services/ Royaume Uni	Logiciels	Non- alloués	Total consolidé
Chiffres d'affaires hors Groupe (<i>clients externes</i>)	83 302	82 157	100 208	6 590	-	272 257
Chiffre d'affaires total	83 302	82 157	100 208	6 590	-	272 257
Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements hors éléments non récurrents (EBITDA)	8 552	12 017	11 350	3 140	-	35 059
Dotations aux amortissements	(2 035)	(2 688)	(2 217)	(922)	-	(7 862)
Bénéfice avant intérêts et impôts hors éléments non récurrents (EBIT)	6 517	9 329	9 133	2 218	-	27 197
Résultat sur cession d'actifs	(11)	(382)	-	103 599	(4 765)	98 441
Pertes de valeur sur actifs	-	(1 114)	-	-	-	(1 114)
Autres éléments non-récurrents	(2 659)	(2 599)	(538)	(107)	(1 060)	(6 963)
Résultat opérationnel (RO)	3 847	5 234	8 595	105 710	(5 825)	117 561
Résultat financier						(5 428)
Charge d'impôt sur le résultat						(2 355)
Résultat de l'exercice						109 778
Participations ne donnant pas le contrôle						23
Part du Groupe						109 755

9.1.3. Analyse des actifs et passifs au 31 décembre 2023

<i>(en milliers d'euros)</i>	Services/ BeLux	Services/ Suisse	Services/ Royaume- Uni	Logiciels	Non- alloués	Ajustements et éliminations	Total consolidé
Actifs sectoriels	74 819	72 242	72 250	-	-	-	219 311
Actifs non alloués	-	-	-	-	31 232	-	31 232
TOTAL DES ACTIFS	74 819	72 242	72 250	-	31 232	-	250 543
Passifs sectoriels	46 176	33 806	30 122	-	-	79 164	189 268
Passifs non alloués	-	-	-	-	35 029	(79 164)	(44 135)
TOTAL DES PASSIFS	46 176	33 806	30 122	-	35 029	-	145 133
<i>Investissements corporels et incorporels réalisés durant l'exercice</i>	<i>3 314</i>	<i>1 725</i>	<i>1 098</i>	-	<i>57</i>	-	<i>6 194</i>

9.1.4. Analyse des actifs et passifs au 31 décembre 2022

<i>(en milliers d'euros)</i>	Services/ BeLux	Services/ Suisse	Services/ Royaume- Uni	Logiciels	Non- alloués	Ajustements et éliminations	Total consolidé
Actifs sectoriels	61 141	63 695	82 641	-	-	-	207 477
Actifs non alloués	-	-	-	-	37 219	-	37 219
TOTAL DES ACTIFS	61 141	63 695	82 641	-	37 219	-	244 696
Passifs sectoriels	39 296	29 670	55 357	-	-	81 907	206 230
Passifs non alloués	-	-	-	-	18 829	(81 907)	(63 078)
TOTAL DES PASSIFS	39 296	29 670	55 357	-	18 829	-	143 152
<i>Investissements corporels et incorporels réalisés durant l'exercice</i>	<i>3 445</i>	<i>5 288</i>	<i>2 589</i>	<i>2 712</i>	<i>517</i>	-	<i>14 551</i>

Voir note 14.2 pour l'affectation des goodwill aux Unités Génératrices de Trésorerie.

Tous les actifs sont affectés aux secteurs à l'exception des actifs qui ne peuvent pas être alloués à une UGT, qui sont composés pour l'essentiel de la trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par la Société.

Tous les passifs sont affectés aux secteurs à l'exception des passifs qui ne peuvent pas être alloués à une UGT, qui sont composés pour l'essentiel d'emprunts contractés par la Société auprès d'établissements de crédit à hauteur de 35 000 milliers d'euros au 31 décembre 2023 (2022: 18 000 milliers d'euros) (note 23).

NOTE 10. INFORMATION GROUPE

10.1 Périmètre de consolidation

Société	Principale activité	Méthode	% contrôle		% intérêts		
			31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2023	31 décembre 2022	
Luxembourg							
Sword Group S.E.	Société mère						
Sword Co-Investment Fund SCSp	Holding	IG	100%	100%	100%	100%	100%
Sword Technologies S.A.	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%	100%
Belgique							
Sword Integra S.A	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%	100%
Tipik Communication Agency S.A	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%	100%
Vadear S.A	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%	100%
Canada							
Sword Corporation Inc. ⁽⁵⁾	IT Services	IG	100%	100%	45%	45%	45%
Chypre							
Sword Cyprus Ltd	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%	100%
Dubai							
Sword Middle East FZ LLC	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%	100%
États-Unis							
Sword ITS LLC	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%	100%
Sword Solutions Inc.	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%	100%
Espagne							
Lemonade Software Development S.L.	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%	100%
France							
Le Connecteur S.à r.l.	-	IG	100%	100%	100%	100%	100%
Sword Software France S.à r.l.	-	IG	100%	100%	100%	100%	100%
Grèce							
Sword Services Greece S.A	IT Services	IG	99%	99%	99%	99%	99%
Inde							
Sword Global India Pvt Ltd	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%	100%
Liban							
Sword Lebanon SAL	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%	100%
Sword Middle East LLC	IT Services	IG	98%	98%	98%	98%	98%
Pays-Bas							
DataCo Netherlands B.V.	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%	100%
Royaume-Uni							
AAA Group Ltd ⁽¹⁾	Holding	IG	-	100%	-	100%	100%
AAA Ltd ⁽¹⁾	IT Services	IG	-	100%	-	100%	100%
Codify Holdings Ltd ⁽²⁾	IT Services	IG	-	100%	-	100%	100%
Codify Ltd ⁽²⁾	IT Services	IG	-	100%	-	100%	100%
Geores Ltd ⁽³⁾	IT Services	IG	-	100%	-	100%	100%
DataCo Ltd ⁽²⁾	IT Services	IG	-	100%	-	100%	100%
Infinity Ltd	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%	100%
Mint Tulip Ltd ⁽³⁾	IT Services	IG	-	100%	-	100%	100%
Phusion IM Ltd	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%	100%
Ping Network Solutions Ltd	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%	100%
Sword Charteris Ltd	Holding	IG	100%	100%	100%	100%	100%

Société	Principale activité	Méthode	% contrôle		% intérêts		
			31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2023	31 décembre 2022	
Royaume-Uni							
Sword IT Solutions Ltd	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%	
Sword Soft Ltd	Holding	IG	100%	100%	100%	100%	
Sword Technologies Solutions Ltd	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%	
Venture Information Management Ltd ⁽³⁾	IT Services	IG	-	100%	-	100%	
Suisse							
Almaz Informatique S.A. ⁽⁴⁾	IT Services	IG	-	100%	-	100%	
AiM Services Holding S.A. ⁽⁴⁾	IT Services	IG	-	100%	-	100%	
AiM Services S.A. ⁽⁴⁾	IT Services	IG	-	100%	-	100%	
CBA Sourcing S.A.	IT Services	IG	51%	51%	51%	51%	
Sword Services S.A. (antérieurement Sword Engineering S.A.)	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%	
Sword Technologies S.A. ⁽⁵⁾	IT Services	IG	45%	45%	45%	45%	
Swissgenia S.A.	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%	
Sword Services Holding S.A. (antérieurement Sword Services S.A.)	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%	
Sword Sports & Events S.A. ⁽⁶⁾	IT Services	IG	-	81%	-	81%	
Sword Suisse Holding S.A.	Holding	IG	100%	100%	100%	100%	
Sword Venue S.à r.l.	Logiciels	IG	100%	100%	100%	81%	
Australie							
Onsite Information Management Pty Ltd	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%	

⁽¹⁾ Avec effet au 1^{er} juin 2023, le Groupe a cédé 51% de sa participation dans AAA Group Ltd. Est incluse dans le périmètre de cession la filiale AAA Ltd. Voir notes 12 et 13.

⁽²⁾ Dissoute au 31 décembre 2023.

⁽³⁾ Dissoute au 31 mars 2023.

⁽⁴⁾ Absorbée par Sword Services S.A. (antérieurement Sword Engineering S.A.) avec effet au 1^{er} janvier 2023.

⁽⁵⁾ Avec effet au 1^{er} janvier 2014, le Groupe a signé une convention d'actionnaires lui donnant le contrôle sur Sword Technologies S.A. (Suisse). Par conséquent la société est consolidée par intégration globale ainsi que sa filiale Sword Corporation Inc.

⁽⁶⁾ Avec effet au 1^{er} janvier 2023, le Groupe a cédé 100% de sa participation dans Sword Sports & Events S.A. à une partie liée du Groupe pour 26 milliers de francs suisse (équivalent à 27 milliers d'euros). Voir note 12.

10.2 Transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)

10.2.1. Impact des transactions avec les intérêts minoritaires sur les capitaux propres – part du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et 2022

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Variations des réserves, part du Groupe, dues à:		
- Acquisitions/rachats de titres dans:		
Lemonade Software Development S.L.	-	(1 044)
Sword Lebanon SAL	-	(1 178)
Sword Venue S.à r.l.	(264)	-
Autres	50	-
- Prises de participations des Co-investisseurs dans:		
Sword Co-Investment Fund (note 10.2.2)	127	1 204
- Engagements de rachat de titres détenus par des Co-investisseurs dans:		
Sword Co-Investment Fund (note 10.2.2)	(701)	(6 886)
- Variations des puts minoritaires sur Sword GRC Group Ltd	-	429
IMPACT NET SUR LES CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	(788)	(7 475)

10.2.2. Sword Co-Investment Fund

Le Groupe a créé un fonds d'investissement dédié appelé Sword Co-investment Fund (le «Fonds») et dont la vocation est de regrouper l'ensemble des plans de participation actionnariale du Groupe. Au cours de l'année 2023, un nouveau plan relatif à l'Espagne a été souscrit pour un montant total de 701 milliers d'euros.

Le Fonds est réservé à des personnes occupant des fonctions de direction au sein de certaines filiales (les «Co-investisseurs»).

L'objectif du Fonds est d'harmoniser les règles applicables aux plans répartis dans plusieurs juridictions et à utiliser une plateforme centralisée pour rendre les opérations de souscription plus efficaces.

Le Fonds est géré par Sword Group S.E. en sa qualité d'associé commandité.

En souscrivant des parts du Fonds, les Co-investisseurs sont exposés à la performance financière des filiales dont ils relèvent.

Dès lors, chaque fois qu'un plan est mis en place pour les Co-investisseurs relevant d'une filiale, une quote-part des titres de la filiale, lesquels titres sont qualifiés de sous-jacent, est cédée au Fonds en contrepartie des parts souscrites, à leur juste valeur déterminée sur base d'un multiple d'EBIT appliqué aux titres de la filiale concernée.

Le Groupe co-finance l'investissement à hauteur de 85%, en octroyant un prêt soit au Fonds, soit aux Co-investisseurs. Le financement est assorti d'un intérêt de 4% pour l'exercice 2023 (2022 : 2%).

Les plans prévoient qu'à l'expiration d'une période allant généralement de 3 à 5 ans, les parts détenues par les Co-investisseurs soient rachetées par le Fonds à leur juste valeur en vigueur au moment du rachat, déterminée sur base d'un multiple d'EBIT appliqué aux titres de la filiale concernée. Dans certains cas, des options de vente sont accordées aux Co-Investisseurs, leur permettant de demander le rachat de leurs titres de manière anticipée.

Le prix de rachat des parts sera versé aux Co-investisseurs après déduction des montants prêtés, le cas échéant.

Au cours de 2023, une partie des parts détenues par les Co-investisseurs ont fait l'objet d'un rachat pour un montant total de 15 892 milliers d'euros, hors effet de la compensation des créances que le Groupe détient sur les Co-investisseurs à hauteur de 3 955 milliers d'euros.

Le montant souscrit dans les plans via le Fonds s'élève à 20 953 milliers d'euros (2022: 27 432 milliers d'euros), dont 9 949 milliers d'euros (2022: 14 739 milliers d'euros) ont été libérés au 31 décembre 2023.

Dans l'hypothèse d'une performance négative de la filiale servant de sous-jacent, le plan dispose que les Co-investisseurs combleront le déficit à concurrence soit des montants que le Groupe leur a prêtés, soit des montants qu'ils ont souscrits mais pas libérés.

L'engagement de rachat donne lieu à la comptabilisation d'une dette financière avec pour contrepartie l'annulation des participations ne donnant pas le contrôle y afférentes. La dette financière est réévaluée à sa juste valeur à chaque clôture avec en contrepartie une imputation en résultat financier.

10.3 Engagements de rachat de participations ne donnant pas le contrôle

Les engagements de rachat de participations ne donnant pas le contrôle s'analysent comme suit au 31 décembre 2023 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Méthode d'évaluation	Juste valeur des engagements (Dettes courantes)	Juste valeur des engagements (Dettes non-courantes)
Sword Co-Investment Fund	Multiple CA/ EBITDA	7 846 ^(*)	28 270 ^(*)

^(*) hors impact de compensation avec la créance à hauteur de 3 414 milliers d'euros (partie courante) et 3 393 milliers d'euros (partie non-courante) respectivement.

Les engagements de rachat de participations ne donnant pas le contrôle s'analysent comme suit au 31 décembre 2022 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Méthode d'évaluation	Juste valeur des engagements (Dettes courantes)	Juste valeur des engagements (Dettes non-courantes)
Sword Co-Investment Fund	Multiple CA/ EBITDA	15 892 ^(*)	38 489 ^(*)

^(*) hors impact de compensation avec la créance à hauteur de 3 955 milliers d'euros (partie courante) et 6 670 milliers d'euros (partie non-courante) respectivement.

Pour ce qui concerne la méthode d'évaluation de la juste valeur des engagements, voir note 5.2.

NOTE 11. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ACQUISITIONS

11.1 Acquisitions en 2023

Il n'y a pas eu de regroupements d'entreprises ni d'acquisitions au cours de l'exercice 2023.

11.2 Acquisitions en 2022

11.2.1. Description

Ping Network Solutions Ltd

Le 21 mars 2022, le Groupe a signé une convention pour l'achat de 100% des actions de Ping Network Solutions Ltd, société de droit anglais, pour un montant de 10 581 milliers de livres sterling (équivalent à 12 838 milliers d'euros), hors complément de prix. Ping Network Solutions Ltd est une société de services spécialisée dans la conception, la fourniture, l'intégration et la gestion de solutions de réseau à destination d'une clientèle internationale, opérant notamment dans les secteurs de l'énergie, des services financiers, de l'éducation, du secteur public, de la fabrication et de la construction. L'acquisition de Ping Network Solutions Limited permettra au Groupe d'accéder à un savoir-faire unique, de créer des synergies sur le plan organisationnel, de renforcer la gamme de ses services et d'élargir sa clientèle.

Phusion IM Limited

Le 1er juillet 2022, le Groupe a signé une convention pour l'achat de 100% des actions de Phusion IM Limited, société de droit britannique, pour un montant de 1 809 milliers de Livres sterling (équivalent à 2 108 milliers d'euros), hors complément de prix.

Est incluse dans le périmètre d'acquisition la filiale Onsite Information Management Pty Ltd. Phusion IM Limited est une société spécialisée dans la mise en place et l'optimisation de systèmes de gestion de l'information destinées aux secteurs du pétrole et du gaz et de l'ingénierie, s'appuyant notamment sur une suite de solutions logicielles dédiées. L'acquisition de la société permettra au Groupe de sécuriser son approvisionnement en compétences (compte tenu du fait que le Groupe faisait appel aux services de Phusion IM Limited préalablement à l'acquisition), de réaliser des économies de coûts et de renforcer son offre à destination d'une clientèle élargie.

11.2.2. Contrepartie transférée

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ping Network Solutions Ltd	Phusion IM Limited	TOTAL
Contrepartie réglée en trésorerie	12 838	2 108	14 946
<i>Moins:</i>			
Solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	2 410	107	2 517
SORTIE NETTE DE TRESORERIE	10 428	2 001	12 429

La convention d'achat de Ping Network Solutions Ltd prévoyait un complément de prix dépendant de l'évolution de l'EBITDA pour les années 2023 et 2024, en comparaison de l'EBITDA historique utilisé pour déterminer le prix de base. Après paiement de la première tranche à hauteur de 4 955 milliers d'euros en 2023, la juste valeur de ce passif s'élève à 1 246 milliers d'euros au 31 décembre 2023 (2022 : 8 517 milliers d'euros). Voir également note 5.2.

La convention d'achat de Phusion IM Limited prévoit un complément de prix correspondant à un multiple de l'EBITDA calculé sur une période de 12 mois à compter du 1er juillet 2022, déduction faite du prix de base. La juste valeur de ce passif s'élevait à 507 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

11.2.3. Actifs acquis et passifs comptabilisés à la date d'acquisition

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ping Network Solutions Ltd	Phusion IM Limited	TOTAL
Actifs non-courants			
Immobilisations incorporelles	3 259	555	3 814
Immobilisations corporelles	523	842	1 365
Actifs courants			
Créances clients et autres débiteurs	2 803	110	2 913
Travaux en cours	1 162	34	1 196
Actifs d'impôt exigible	-	52	52
Autres actifs	1 919	(69)	1 850
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 410	107	2 517
Charges constatées d'avance	2 333	49	2 382
Passifs non-courants			
Passif d'impôts différés	(815)	(125)	(940)
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créditeurs	(2 001)	(278)	(2 279)
Passif d'impôt exigible	(343)	(4)	(347)
Autres passifs	(1 971)	(30)	(2 001)
Prestations facturées d'avance	(4 566)	(497)	(5 063)
ACTIFS NETS IDENTIFIABLES ACQUIS	4 713	746	5 459

11.2.4. Goodwill découlant de l'acquisition

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ping Network Solutions Ltd	Phusion IM Limited	TOTAL
Contrepartie transférée	12 838	2 108	14 946
<i>Moins:</i> juste valeur des actifs nets identifiables acquis	4 713	746	5 459
<i>Plus:</i> contrepartie éventuelle	9 041	524	9 565
GOODWILL DECOULANT DE L'ACQUISITION	17 166	1 886	19 052

Le goodwill dégagé lors de l'acquisition de Ping Network Solutions Ltd et de Phusion IM Limited est principalement lié aux prévisions de croissance et de rentabilité, aux compétences acquises, aux réductions de coûts mises en œuvre auprès des sociétés acquises ainsi qu'aux synergies à moyen terme résultant de l'adossement de celles-ci au Groupe au travers des fonctions de support. Le goodwill ne devrait pas être déductible à des fins fiscales.

11.2.5. Incidences des acquisitions sur le résultat du Groupe

Si le regroupement d'entreprises susmentionné avait été en vigueur au 1er janvier 2022, le chiffre d'affaires et le résultat net de l'exercice de l'entités acquises se seraient présentés comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ping Network Solutions Ltd	Phusion IM Limited	TOTAL
Chiffre d'affaires	23 729	2 001	25 730
Résultat net	2 253	(141)	2 112

Pour la période allant de la date d'acquisition au 31 décembre 2022, les sociétés acquises par le biais d'un regroupement d'entreprises ont contribué au chiffre d'affaires et au résultat net du Groupe dans les proportions suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ping Network Solutions Ltd	Phusion IM Limited	TOTAL
Chiffre d'affaires	21 077	1 096	22 173
Résultat net	2 222	87	2 309

NOTE 12. CESSIONS

12.1 Cessions en 2023

AAA Group Ltd

Avec effet au 1er juin 2023, le Groupe a cédé 51% de sa participation dans AAA Group Ltd, une société de recrutement et de placement de ressources spécialisées, opérant à Aberdeen en Ecosse, pour un prix de 500 milliers d'euros. Est incluse dans le périmètre de cession la filiale AAA Ltd. A l'issue de cette opération, le Groupe a conservé 49% des actions et a classé ses titres sous la rubrique « Participations mises en équivalence ». Voir note 13.

Sword Sports & Events S.A.

Avec effet au 1er janvier 2023, le Groupe a cédé 100% de sa participation dans Sword Sports & Events S.A. à une partie liée du Groupe pour 26 milliers de francs suisse (équivalent à 27 milliers d'euros). La participation cédée étant non significative à l'échelle du Groupe, l'information à fournir selon IFRS 3 n'a pas été présentée.

12.1.1. Contrepartie reçue

<i>(en milliers d'euros)</i>	TOTAL
Contrepartie reçue en trésorerie et équivalents de trésorerie	100
Contrepartie différée à recevoir	400
TOTAL DE LA CONTREPARTIE	500

12.1.2. Entrée nette de trésorerie à la cession

<i>(en milliers d'euros)</i>	TOTAL
Contrepartie reçue en trésorerie et équivalent de trésorerie	100
Moins : Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cédés ⁽¹⁾	762
ENTRÉE NETTE DE TRÉSORERIE	862

12.1.3. Analyse des actifs et passifs sur lesquels le contrôle a été perdu

<i>(en milliers d'euros)</i>	TOTAL
Actifs non courants	
Goodwill	3 750
Immobilisations corporelles	23
Actifs liés au droit d'utilisation	16
Actifs financiers	2 027
Actifs d'impôt différé	324
Actifs courants	
Créances clients et autres débiteurs	1 626
Travaux en cours	521
Actifs d'impôt exigible	19
Charges constatées d'avance	78
Passifs courants	
Dettes financières (concours bancaires)	(762)
Fournisseurs et autres créditeurs	(1 303)
Passifs d'impôt exigible	(101)
Autres passifs	(4 254)
ACTIF NET IDENTIFIABLE CÉDÉ	1 964

12.1.4. Profit généré à la cession

<i>(en milliers d'euros)</i>	TOTAL
Total de la contrepartie	500
<i>Moins</i> : Actif net cédé	1 964
<i>Plus</i> : Juste valeur des titres de participation conservés	490
PERTE GÉNÉRÉE A LA CESSION	(964)

La perte générée à la cession, en ce compris la quote-part attribuable à l'évaluation à la juste valeur de la participation conservée, est incluse dans le compte de résultat sous « résultat sur cession d'actifs ».

12.2 Cessions en 2022

Sword GRC Group Ltd

Avec effet au 21 avril 2022, le Groupe a cédé sa participation dans Sword GRC Group Ltd à Riskconnect pour un prix de 114 061 milliers de livres sterling (équivalent à 136 565 milliers d'euros). Le périmètre de l'opération englobe les activités de logiciel de gouvernance, de gestion des risques d'entreprise et de conformité (GRC). Sont incluses dans le périmètre de cession les filiales Sword GRC Group Ltd, Magique Galileo Software Ltd, Sword Achiever Ltd, Sword GRC Ltd, Sword GRC Pty et Sword GRC Inc.

12.2.1. Contrepartie reçue

<i>(en milliers d'euros)</i>	TOTAL
Contrepartie reçue en trésorerie et équivalents de trésorerie	125 185
Contrepartie différée à recevoir	11 380
TOTAL DE LA CONTREPARTIE	136 565

12.2.2. Entrée nette de trésorerie à la cession

<i>(en milliers d'euros)</i>	TOTAL
Contrepartie reçue en trésorerie et équivalent de trésorerie	125 185
<i>Moins:</i>	
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cédés	7 082
ENTREE NETTE DE TRÉSORERIE	118 103

12.2.3. Analyse des actifs et passifs sur lesquels le contrôle a été perdu

<i>(en milliers d'euros)</i>	TOTAL
Actifs non courants	
Goodwill	13 390
Immobilisations incorporelles	14 395
Immobilisations corporelles	259
Actifs liés au droit d'utilisation	527
Actifs financiers	20 853
Actifs courants	
Créances clients et autres débiteurs	4 607
Travaux en cours	301
Actifs d'impôt exigible	2
Autres actifs	57
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 082
Charges constatées d'avance	1 042
Passifs non courants	
Obligations locatives	(185)
Passifs d'impôt différé	(89)
Passifs courants	
Obligations locatives	(331)
Autres provisions	(387)
Fournisseurs et autres créditeurs	(1 898)
Passifs d'impôt exigible	(661)
Autres passifs	(22 212)
Prestations facturées à l'avance	(6 785)
ACTIF NET IDENTIFIABLE CÉDÉ	29 967

12.2.4. Profit généré à la cession

<i>(en milliers d'euros)</i>	TOTAL
Total de la contrepartie	136 565
<i>Moins : Actif net cédé</i>	29 967
PROFIT GÉNÉRÉ A LA CESSION	106 598

12.2.5. Impact de la cession sur le résultat net de l'exercice

Le tableau ci-dessous fournit une ventilation des éléments constitutifs de la contribution de Sword GRC Group Ltd et de ses filiales au résultat net du Groupe pour la période allant du 1er janvier 2022 à leur date de cession :

<i>(en milliers d'euros)</i>	TOTAL
Chiffre d'affaires	6 590
EBITDA	3 140
EBIT	2 218
Résultat opérationnel	1 948
Résultat financier	(193)
Résultat avant impôts	1 755
Charge d'impôt sur le résultat	(201)
Résultat de l'exercice provenant de l'activité sous GRC	1 554

NOTE 13. ENTREPRISE ASSOCIÉE

13.1 Variations au cours de l'exercice

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Solde au début de l'exercice	-	-
Acquisition et prise d'influence notable ⁽¹⁾	490	-
Quote-part du résultat de l'exercice	(125)	-
Dividendes versés	-	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	365	-

⁽¹⁾ Avec effet au 1^{er} juin 2023, le Groupe a cédé 51% du capital de sa filiale AAA Group Ltd, faisant passer la détention du Groupe dans AAA Group Ltd de 100% à 49%. À l'issue de cette transaction, la Direction du Groupe a jugé que les conditions de l'exercice du contrôle exclusif selon IFRS 10 n'étaient plus respectées et a reclassé sa participation en « Participation dans des entreprises associées » pour un montant total de 490 milliers d'euros.

13.2 Précisions sur l'entreprise associée

Société	Lieu de constitution et établissement principal	Principale activité/ secteur opérationnel	% de détention 31 décembre 2023
AAA Group Ltd	Royaume-Uni	Holding/ IT Services	49%

La participation dans l'entreprise associée étant non significative au 31 décembre 2023, l'information financière résumée à fournir selon IFRS 12 n'a pas été présentée.

NOTE 14. GOODWILL

14.1 Variation du Goodwill

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
VALEUR BRUTE		
Solde au début de l'exercice	96 227	91 503
Montants supplémentaires comptabilisés par suite de regroupements d'entreprises survenus au cours de l'exercice	-	19 065
Cessions (note 12)	(3 750)	(13 390)
Ecart de conversion	1 878	(951)
Solde à la fin de l'exercice	94 355	96 227
CUMUL DES PERTES DE VALEUR		
Solde au début de l'exercice	25 000	25 000
Solde à la fin de l'exercice	25 000	25 000
GOODWILL, VALEUR NETTE COMPTABLE	69 355	71 227

14.2 Allocation du goodwill par unités génératrices de trésorerie (« UGT »)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Services/ BeLux	15 391	15 391
Services/ Suisse	19 793	18 615
Services/ Royaume-Uni	34 171	37 221
TOTAL	69 355	71 227

14.3 Tests de dépréciation du goodwill

Tel que le préconise la norme IAS 36, le goodwill issu d'un regroupement d'entreprises est affecté à une unité génératrice de trésorerie («UGT») susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Les UGT retenues par le Groupe pour les besoins des tests de dépréciation sont incluses parmi les secteurs opérationnels combinant métiers et secteurs géographiques, à savoir, Services/BeLux, Services/Suisse et Services/Royaume-Uni.

Le Groupe a réexaminé la valeur des goodwill associés à ses UGT, en comparant la valeur recouvrable des UGT avec leur valeur nette comptable, y compris les goodwill. Conformément à IAS 36, seule la valeur d'utilité au titre de valeur recouvrable a été retenue.

Hypothèses clés

Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés par le Groupe pour estimer la valeur d'utilité sont issus du budget 2024 et d'une extrapolation pour les années 2025 et suivantes. Sur base du budget 2024, le chiffre d'affaires du Groupe augmente de l'ordre de 11,75 % à périmètre constant.

Les hypothèses clés intervenant dans le modèle de valorisation utilisé par le Groupe sont (i) la croissance du chiffre d'affaires à moyen terme, (ii) la marge opérationnelle correspondant au ratio EBIT/chiffre d'affaires, (iii) le taux de croissance à l'infini utilisé pour le calcul de la valeur terminale et (iv) le taux d'actualisation.

	Services/ BeLux		Services/ Suisse		Services/ Royaume-Uni	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Croissance du chiffre d'affaires à moyen terme	10% et 7,50%		10%	15% et 10%	10%	15% et 10%
Marge opérationnelle	6%	7%	10%	10%	11%	12%
Taux de croissance à l'infini	2%	2%	2%	2%	2%	2%
Taux d'actualisation après impôt ^{(*) (**)}	7,03%	9,33%	6,87%	9,11%	7,95%	9,89%

^(*) Les taux d'actualisation avant impôt pour 2023 s'élèvent respectivement à 11,04 % (2022 : 13,27 %), 8,13 % (2022 : 10,92%) et 10,35 % (2022 : 12,77 %) pour l'UGT Services/BeLux, l'UGT Services/Suisse et l'UGT Services/Royaume-Uni.

^(**) Pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, le taux sans risque intégré au taux d'actualisation a été ajusté à la hausse pour tenir compte de la croissance économique attendue et de l'objectif d'inflation de la banque centrale.

Le Groupe a opté pour un scénario unique qui se base sur le budget 2024 et les projections à moyen terme extrapolées du budget considérant que ce scénario est beaucoup plus conservateur par rapport à la dernière actualisation des prévisions de croissance et de rentabilité adoptées par le Groupe pour la période 2024-2028, tablant sur une croissance organique supérieure à 13% par an et une marge opérationnelle en ligne par rapport à 2023.

Les projections à moyen terme et les perspectives bénéficiaires ont été établies en tenant compte notamment du carnet de commandes, des parts de marché et références acquises dans certains secteurs stratégiques tels que le secteur de l'énergie (y compris le secteur des énergies renouvelables), le secteur public et la finance au Royaume-Uni et la finance, le secteur public, les marques de luxe et les organisations internationales en Suisse, d'une demande soutenue pour les projets d'ingénierie informatique, indépendamment de la conjoncture économique, auprès d'organisations supranationales au BeLux dont le nombre en tant que clients du Groupe augmente, de la mise en place de partenariats-clés, notamment dans le domaine de la gestion des infrastructures informatiques et d'une offre de services élargie en Suisse sur ce segment, de l'impact des acquisitions réalisées au cours des années précédentes et du recours aux centres de compétences installés en Grèce, Espagne et Inde.

Selon la direction du Groupe, le Brexit n'a eu jusqu'à présent qu'un impact limité sur les activités du Groupe compte tenu des perspectives de croissance du marché britannique en raison de la nécessité de numériser l'économie, de sa position de leader dans certains segments tels que le secteur de l'énergie, de son expansion rapide dans de nouveaux segments (banque, collectivités), de la fidélité de la clientèle et de la stabilité des équipes.

L'effet des fluctuations de la livre sterling et du franc suisse par rapport à l'euro est minime sur les tests de dépréciation car la part des prestations fournies par des tiers est essentiellement facturée en devise locale et la valeur comptable des UGT Services/Suisse et Services/Royaume-Uni et leurs valeurs recouvrables sont initialement mesurées en monnaies locales puis converties en euro.

Les taux d'actualisation utilisés pour les tests de dépréciation annuels sont les taux moyens pondérés du capital (CMPC) (autrement appelé « Weighted Average Cost of Capital ou « WACC ») spécifiques à chaque UGT.

La direction du Groupe est d'avis qu'aucune modification raisonnablement possible des principales hypothèses sur lesquelles la valeur recouvrable de chaque UGT repose ne ferait en sorte que la valeur comptable qui leur est attribuée excède leur valeur recouvrable.

NOTE 15. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Logiciels	Contrats avec la clientèle	Clause de non concurrence	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
VALEUR BRUTE					
Au 31 décembre 2021	22 491	9 790	1 113	9 012	42 406
Entrée d'immobilisations générées en interne	3 939	-	-	-	3 939
Acquisitions	-	-	-	379	379
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises	-	3 815	-	-	3 815
Cessions	(842)	-	-	-	(842)
Sorties de périmètre	(21 934)	(3 175)	-	-	(25 109)
Ecart de conversion	253	(103)	-	-	150
Autres mouvements	(376)	(736)	-	1 112	-
Au 31 décembre 2022	3 531	9 591	1 113	10 503	24 738
Entrée d'immobilisations générées en interne	1 256	-	-	-	1 256
Acquisitions	-	-	-	362	362
Cessions	(850)	-	-	-	(850)
Sorties de périmètre	-	-	-	(1 591)	(1 591)
Ecart de conversion	151	347	-	(15)	483
Au 31 décembre 2023	4 088	9 938	1 113	9 259	24 398
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR CUMULÉS					
Au 31 décembre 2021	(8 069)	(6 955)	-	(8 350)	(23 374)
Dotations aux amortissements	(865)	(2 248)	-	(388)	(3 501)
Variations de périmètre	7 539	3 175	-	-	10 714
Pertes de valeur comptabilisées	(1 082)	-	-	-	(1 082)
Reprises de pertes de valeur	456	-	-	-	456
Ecart de conversion	(93)	47	-	-	(46)
Autres mouvements	-	736	-	(736)	-
Au 31 décembre 2022	(2 114)	(5 245)	-	(9 474)	(16 833)
Dotations aux amortissements	(398)	(1 808)	-	(470)	(2 676)
Variations de périmètre	-	-	-	1 591	1 591
Reprises de pertes de valeur	850	-	-	-	850
Ecart de conversion	(88)	(221)	-	15	(294)
Au 31 décembre 2023	(1 750)	(7 274)	-	(8 338)	(17 362)
VALEUR NETTE					
Au 31 décembre 2022	1 417	4 346	1 113	1 029	7 905
Au 31 décembre 2023	2 338	2 664	1 113	921	7 036

Les logiciels incluent les coûts de développement liés à l'amélioration de solutions logicielles existantes et les logiciels acquis lors de regroupements d'entreprises.

Les « contrats avec la clientèle et relations clientèle » sont constitués de contrats de mise à disposition de logiciels en mode SaaS, de contrats de maintenance logicielle et de relations non contractuelles acquises lors de regroupements d'entreprises.

Jusqu'à septembre 2014, le Groupe s'était engagé lors de la cession d'un pôle d'activité à ne pas fournir des services en matière de communication digitale aux institutions européennes.

Depuis lors, compte tenu des perspectives de croissance dans le secteur public et à la suite d'un changement de stratégie, le Groupe a obtenu l'annulation de l'engagement de non-concurrence, laquelle annulation a été valorisée à 1 113 milliers d'euros.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les prestations à fournir liés à des contrats relevant des secteurs Services/BeLux, Services/Suisse et Services/Royaume-Uni, autrement appelé « carnet de commandes » ou « production backlog ».

Test de dépréciation relatif à la clause de non-concurrence

À la date de clôture, le Groupe a comparé la valeur nette comptable de l'UGT Services/BeLux, à laquelle la valeur de rachat de la clause de non-concurrence de 1 113 milliers d'euros a été allouée, y compris la valeur comptable de ladite clause, et sa valeur recouvrable, laquelle a été déterminée sur base de sa valeur d'utilité.

Ayant constaté que la valeur recouvrable de l'UGT Services/BeLux présentait un excédent sur sa valeur nette comptable, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée. Voir note 14.3 pour les hypothèses clés utilisées pour le calcul de la valeur d'utilité.

NOTE 16. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains et constructions	Installations, aménagements et agencements	Matériel de transport	Matériel de bureau et équipement informatique	Mobilier de bureau	TOTAL
VALEUR BRUTE						
Au 31 décembre 2021	433	3 750	233	6 522	1 630	12 568
Acquisitions	-	662	46	879	120	1 707
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises	1 305	-	-	677	1 513	3 495
Cessions	(138)	(7)	(17)	(1 723)	(93)	(1 978)
Sorties de périmètre	-	-	-	(752)	(386)	(1 138)
Ecart de conversion	(59)	(67)	10	(77)	(58)	(251)
Autres mouvements	(24)	-	-	-	-	(24)
Au 31 décembre 2022	1 517	4 338	272	5 526	2 726	14 379
Acquisitions	-	135	202	844	88	1 269
Cessions	-	-	(248)	(20)	(13)	(281)
Sorties de périmètre	(253)	-	-	(153)	(84)	(490)
Ecart de conversion	32	58	11	92	44	237
Autres mouvements	(7)	(9)	-	17	(2)	(1)
Au 31 décembre 2023	1 289	4 522	237	6 306	2 759	15 113
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR CUMULÉS						
Au 31 décembre 2021	(433)	(2 536)	(164)	(5 125)	(1 139)	(9 397)
Dotations aux amortissements	(9)	(286)	(10)	(791)	(145)	(1 241)
Variations de périmètre	(332)	-	17	1 821	(798)	708
Pertes de valeur	-	-	(33)	-	-	(33)
Ecart de conversion	33	78	(8)	62	44	209
Autres mouvements	24	-	-	-	-	24
Au 31 décembre 2022	(717)	(2 744)	(198)	(4 033)	(2 038)	(9 730)
Dotations aux amortissements	(18)	(335)	(98)	(778)	(172)	(1 401)
Variations de périmètre	253	-	-	133	80	466
Reprises sur cessions	-	-	248	20	9	277
Ecart de conversion	(16)	(40)	(4)	(62)	(30)	(152)
Autres mouvements	7	8	-	(14)	(1)	-
Au 31 décembre 2023	(491)	(3 111)	(52)	(4 734)	(2 152)	(10 540)
VALEUR NETTE						
Au 31 décembre 2022	800	1 594	74	1 493	688	4 649
Au 31 décembre 2023	798	1 411	185	1 572	607	4 573

Au 31 décembre 2023, il n'existe pas de garanties données portant sur les immobilisations corporelles (2022 : néant).

NOTE 17. CONTRATS DE LOCATION

17.1 Actifs liés au droit d'utilisation par catégorie

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains et constructions	Matériel de transport	TOTAL
VALEUR BRUTE			
Au 31 décembre 2021	20 295	1 589	21 884
Nouveaux contrats	6 961	1 190	8 151
Cessions/ sortie de contrats	(3 861)	(413)	(4 274)
Sorties de périmètre	(1 660)	-	(1 660)
Ecart de conversion	(256)	1	(255)
Au 31 décembre 2022	21 479	2 367	23 846
Nouveaux contrats	1 198	2 109	3 307
Cessions/ sortie de contrats	(549)	(424)	(973)
Sorties de périmètre	(2 715)	-	(2 715)
Ecart de conversion	409	4	413
Au 31 décembre 2023	19 822	4 056	23 878
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR CUMULÉS			
Au 31 décembre 2021	(13 243)	(781)	(14 024)
Dotations aux amortissements	(2 578)	(542)	(3 120)
Cessions/ sortie de contrats	3 861	412	4 273
Variations de périmètre	1 133	-	1 133
Ecart de conversion	233	(1)	232
Au 31 décembre 2022	(10 594)	(912)	(11 506)
Dotations aux amortissements	(2 672)	(865)	(3 537)
Cessions/ sortie de contrats	467	424	891
Variations de périmètre	2 346	-	2 346
Ecart de conversion	(205)	(1)	(206)
Au 31 décembre 2023	(10 658)	(1 354)	(12 012)
VALEUR NETTE			
Au 31 décembre 2022	10 885	1 455	12 340
Au 31 décembre 2023	9 164	2 702	11 866

17.2 Échéanciers des obligations locatives

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Moins d'un an	3 604	3 033
De un à deux ans	3 089	2 840
De deux à trois	2 383	2 234
De trois à cinq ans	2 103	2 892
Plus de cinq ans	1 093	1 768
TOTAL	12 272	12 767

17.3 Montants comptabilisés en résultat net

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dotations aux amortissement pour actifs liés au droit d'utilisation	(3 537)	(3 120)
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	(242)	(220)
Charge de loyers relative aux contrats de location à court terme	(81)	(107)
Charge de loyers relative aux contrats de location dont le sous-jacent est de faible valeur	(67)	(80)
TOTAL	(3 927)	(3 527)

Les contrats de location du Groupe ne comportent pas de paiements variables hormis les ajustements pour inflation.

Le total des sorties de trésorerie afférant aux contrats de location est de 3 853 milliers d'euros en 2023 (2022 : 4 040 milliers d'euros).

NOTE 18. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Créances clients	37 132	33 712
Provisions pour créances douteuses	(1 432)	(1 539)
Créances clients, net	35 700	32 173

En raison de leur échéance à court terme, la valeur comptable des créances et autres débiteurs se rapproche de la juste valeur.

Balance âgée

<i>(en milliers d'euros)</i>	< 3 mois	3 - 6 mois	6 - 12 mois	> 1 an	Total
Au 31 décembre 2023	13 099	774	1 006	88	14 967
Au 31 décembre 2022	22 634	1 033	114	917	24 698

Les créances clients présentées ci-dessus comprennent les montants échus à la date de clôture et pour lesquels le Groupe n'a constitué aucune provision pour créances douteuses étant donné que le Groupe ne dispose pas d'informations faisant état d'une dégradation de la solvabilité de ces débiteurs et que ces montants sont toujours considérés comme recouvrables.

Variation de la provision pour créances douteuses

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Solde au début de l'exercice	(1 539)	(1 411)
Pertes de valeur comptabilisées au cours de l'exercice	(89)	(267)
Pertes de valeur ayant fait l'objet d'une reprise	274	-
Variation de périmètre	-	201
Ecart de conversion	(62)	(45)
Autres mouvements	(16)	(17)
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	(1 432)	(1 539)

Balance âgée des créances dépréciées

<i>(en milliers d'euros)</i>	< 3 mois	3 - 6 mois	6 - 12 mois	> 1 an	Total
Au 31 décembre 2023	140	415	207	669	1 431
Au 31 décembre 2022	270	339	507	423	1 539

NOTE 19. AUTRES ACTIFS

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dépôts et cautionnements	728	703
Autres créances non-courantes	-	62
Total autres actifs non courants, valeur brute	728	765
Provisions pour dépréciation sur autres actifs non-courants	-	-
TOTAL AUTRES ACTIFS NON-COURANTS, VALEUR NETTE	728	765
Créances fiscales et sociales	4 375	2 874
Contrepartie différée à recevoir sur cession Sword GRC Group Ltd (note 12.2)	-	11 380
Contrepartie différée à recevoir sur cession AAA (note 12.1)	400	-
Autres créances courantes	936	697
Total autres actifs courants, valeur brute	5 711	14 951
Provisions pour dépréciation sur autres actifs courants	-	-
TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS, VALEUR NETTE	5 711	14 951

La valeur nette comptable des actifs financiers inclus dans les « autres actifs courants » constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur du fait de leur échéance à court terme. Les autres actifs non courants n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation étant donné les faibles montants en jeu. Les actifs financiers inclus dans la rubrique « autres actifs » sont classés au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

NOTE 20. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Disponibilités et assimilés	62 587	57 138
TOTAL	62 587	57 138

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Trésorerie et équivalent de trésorerie	62 587	57 138
Concours bancaires (*)	(172)	(467)
TOTAL	62 415	56 671

(*) Inklus dans les autres dettes financières courantes

NOTE 21. RÉGIMES DE RETRAITE

À la fin de l'année, les provisions pour avantages au personnel se composaient uniquement de provisions pour avantages postérieurs à l'emploi à hauteur de 249 milliers d'euros (2022: 228 milliers d'euros). Les avantages postérieurs à l'emploi relèvent de régimes de retraite à cotisations définies et de régimes de retraite à prestations définies.

21.1 Régimes de retraite à prestations définies

Ce type de régime a pour objet d'octroyer à certains salariés du Groupe, sous certaines conditions, des indemnités de fin de carrière, lorsqu'ils feront valoir leurs droits à la retraite. Les salariés qui bénéficient de ce type de régime sont au nombre de 251 au 31 décembre 2023 (2022: 257).

Les engagements de retraite n'ont pas fait l'objet d'une couverture externe.

La valorisation des engagements de retraite et avantages assimilés est réalisée en interne sous la supervision de la direction financière du Groupe.

Les éléments liés aux avantages postérieurs à l'emploi dans le résultat global s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	(19)	(18)
Coût financier	(4)	(3)
Montants comptabilisés en résultat de l'exercice	(23)	(21)
TOTAL	(23)	(21)

Les coûts des services rendus par les salariés au cours de l'exercice sont comptabilisés en charges de personnel dans le compte de résultat. Les coûts financiers sont comptabilisés en résultat financier.

21.2 Hypothèses actuarielles

Les engagements ont été évalués en interne, sur la base d'hypothèses mises à jour régulièrement et revues annuellement. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Taux d'actualisation (*)	3,7%	3,2%
Taux de revalorisation des salaires annuels	2,0%	1,5% et 1,70%
Taux de charges sociales	41%	41%
Age de départ	60 - 67 ans	60 - 67 ans
Rotation du personnel	(**)	(**)
Table de mortalité	INSEE 2019/ EVK 2000	INSEE 2019/ EVK 2000

(*) Le taux d'actualisation est basé sur le taux iBOX AA Corporate Bond Index 10+.

(**) Variable selon les zones géographiques.

La durée moyenne de l'obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre 2023 est inférieure à une année (inférieure à une année en 2022).

21.3 Variation de la valeur actualisée des engagements

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Solde à l'ouverture de l'exercice	228	222
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	19	18
Coût financier	4	3
Autres	(2)	(15)
SOLDE A LA CLÔTURE	249	228

Les montants n'étant pas significatifs à l'échelle du Groupe, d'autres informations à fournir selon IAS 19 ont été omises, notamment une analyse de sensibilité montrant l'effet de changements apportés à certaines hypothèses actuarielles sur la valeur des engagements de retraite.

NOTE 22. AUTRES PROVISIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Solde à l'ouverture de l'exercice	356	1 086
Dotations aux provisions	144	176
Reprises sur provisions utilisées	(93)	(545)
Sortie de périmètre	-	(387)
Ecart de conversion	4	(16)
Autres mouvements	-	42
SOLDE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	411	356
Courantes	184	343
Non-courantes	227	13

Les dotations et reprises sur provisions pour risques de contentieux sont incluses dans les « Autres éléments non récurrents » dans le compte de résultat consolidé.

NOTE 23. AUTRES DETTES FINANCIÈRES

23.1 Ventilation des autres dettes financières par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Emprunts bancaires et lignes de crédit	35 000	18 000
Dettes financières non courantes	35 000	18 000
Concours bancaires	172	467
Dettes financières courantes	172	467
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	35 172	18 467

23.2 Échéancier

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Moins d'un an	172	467
De un à cinq ans	35 000	18 000
Plus de cinq ans	-	-
TOTAL	35 172	18 467

23.3 Lignes de crédits disponibles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Montant autorisé	90 000	90 000
Moins d'un an	-	20 000
De un à cinq ans	90 000	70 000
Plus de cinq ans	-	-
Montant utilisé	35 000	18 000
Moins d'un an	-	-
De un à cinq ans	35 000	18 000
Plus de cinq ans	-	-
Montant disponible	55 000	72 000
Moins d'un an	-	20 000
De un à cinq ans	55 000	52 000
Plus de cinq ans	-	-

En cas de recours à l'emprunt, les conventions bancaires du Groupe imposent le respect de ratios financiers: un ratio «dettes financières nettes consolidées/excédent brut d'exploitation » consolidé inférieur à 3 ou 3,5 selon les contrats et un ratio «dettes financières nettes consolidées/capitaux propres consolidés» inférieur à 1.

23.4 Variations des dettes financières

La variation des dettes financières (y compris les obligations locatives) durant l'exercice 2023 et 2022 sont incluses dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement (voir le tableau de flux de trésorerie consolidé).

NOTE 24. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dettes fournisseurs	9 495	9 673
Factures à recevoir	10 321	12 098
Autres	5 197	2 812
TOTAL	25 013	24 583

NOTE 25. AUTRES PASSIFS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Engagement de rachat de titres détenus par des actionnaires minoritaires/ Co-investisseurs (note 10) (*)	24 877	31 819
Contrepartie éventuelle liée à l'acquisition complémentaire de titres dans Lemonade Software Development S.A. (note 5.2.)	556	600
Autres	-	69
TOTAL AUTRES PASSIFS NON COURANTS	25 433	32 488
Taxe sur la valeur ajoutée et autres impôts	8 214	6 982
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 579	6 425
Engagement de rachat de titres détenus par des actionnaires minoritaires/ Co-investisseurs (note 10) (*)	4 432	11 937
Contrepartie différée liée à l'acquisition complémentaire de titres dans Lemonade Software Development S.A.	-	700
Contreparties éventuelles liées à l'acquisition de:		
- Lemonade Software Development S.A.		-
- Ping Network Solutions Ltd (note 11)	1 246	8 517
- Phusion IM Ltd (note 11)	-	507
- AiM Holding SA	108	152
Autres	20	367
TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS	20 599	35 587

(*) En vertu d'accords de compensation, les montants à rembourser à Sword Group SE par les actionnaires minoritaires/ Co-investisseurs s'élevaient à 6 807 milliers d'euros (2022: 10 625 milliers d'euros) et ont été présentés en déduction des dettes financières liées aux engagements de rachat de titres évaluées à 36 116 milliers d'euros (2022: 54 381 milliers d'euros). Voir note 10.2.2.

NOTE 26. IMPÔTS

26.1 Ventilation de la charge d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Impôt sur le résultat comptabilisé dans le résultat net		
Impôt exigible	3 773	2 919
Impôt différé	(187)	(564)
TOTAL	3 586	2 355

26.2 Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Résultat avant impôt	26 695	112 133
Taux d'imposition en vigueur au Luxembourg	28%	28%
Charge d'impôt théorique	7 475	31 397
Incidences:		
- Charges non déductibles du bénéfice imposable	1 309	8 819
- Produits exonérés d'impôt	(1 005)	(74)
- Différences de taux d'imposition sur résultat bénéficiaire des filiales étrangères	(836)	(1 937)
- Plus-value sur cession à taux réduit	-	(26 838)
- Utilisation de reports déficitaires non activés précédemment	(3 683)	(959)
- Impôts non activés sur résultats déficitaires	191	848
- Autres	135	(8 901)
Charge d'impôt effectif	3 586	2 355
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT	13.43%	2.10%

26.3 Décomposition des impôts différés actifs et passifs par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 31 décembre 2022	Comptabilisé en résultat net	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Variations de périmètre	Solde au 31 décembre 2023
(Passifs)/ actifs d'impôt différé					
Immobilisations incorporelles	(1 696)	371	(23)	-	(1 348)
Produits différés	(134)	58	(6)	-	(82)
Provisions	54	5	-	-	59
	(1 776)	434	(29)	-	(1 371)
Pertes fiscales	601	(247)	3	(357)	-
(PASSIFS)/ ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ	(1 175)	187	(26)	(357)	(1 371)

26.4 Solde d'impôts différés actifs et passifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Impôts différés actifs	60	655
Impôts différés passifs	(1 431)	(1 830)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	(1 371)	(1 175)

26.5 Déficits fiscaux non reconnus

À la date de clôture, le Groupe dispose dans différentes juridictions fiscales de pertes fiscales d'environ 12 851 milliers d'euros (2022 : 23 451 milliers d'euros) qui sont disponibles pour compenser les bénéfices imposables futurs des sociétés dans lesquelles les pertes fiscales ont surgi, et pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été reconnu en raison de l'incertitude de sa récupération.

L'échéancier de ces déficits fiscaux non reconnus est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Sans échéance	3 314	10 808
Moins d'un an	-	-
De un à deux ans	179	61
De deux à trois ans	656	190
De trois à cinq ans	202	1 101
Plus de cinq ans	8 500	11 291
TOTAL	12 851	23 451

NOTE 27. CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Rémunérations brutes	(117 331)	(101 935)
Charges sociales	(17 026)	(15 551)
Autres avantages	(2 220)	(1 676)
TOTAL	(136 577)	(119 162)

L'effectif moyen du Groupe est le suivant :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Effectif facturable	1 956	1 578
Effectif non facturable	259	213
TOTAL	2 215	1 791

Les avantages octroyés au personnel en matière de retraites tels que provisionnés à la clôture sont présentés dans la note 21.

Au 31 décembre 2023 et 2022, le Groupe n'a pas de plans d'options (stock-options) en place.

NOTE 28. AUTRES CHARGES EXTERNES

Au 31 décembre 2023, les autres charges externes comprennent essentiellement des coûts de sous-traitance pour 73 907 milliers d'euros (2022 : 78 433 milliers d'euros).

NOTE 29. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET REPRISES SUR PROVISIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dotations aux provisions pour retraites	(23)	(23)
Reprises sur provisions pour retraites	-	2
Dotations aux autres provisions	(144)	(56)
Reprises sur autres provisions	-	150
Provisions pour créances douteuses	(89)	(267)
Reprises sur provisions pour créances douteuses	274	-
TOTAL	18	(194)

NOTE 30. RÉSULTAT SUR CESSION D'ACTIFS ET DE FILIALES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Frais de cessions	(146)	(3 586)
Résultat de cession sur titres consolidés (*)	(1 038)	102 433
Résultat de cession sur immobilisations corporelles	24	(20)
Résultat de cession sur immobilisations incorporelles	-	(386)
TOTAL	(1 160)	98 441

(*) Le résultat de cession sur titres consolidés au 31 décembre 2022 était composé de la plus-value de cession sur la vente de GRC à hauteur de 106 598 milliers d'euros (voir note 12.2) et de l'ajustement de la contrepartie éventuelle relative à la cession de Sword Sol pour 4 040 milliers d'euros. Le résultat de cession sur titres consolidés au 31 décembre 2023 est composé essentiellement de la moins-value de cession sur AAA Group Ltd pour 964 milliers d'euros (voir note 12.1).

NOTE 31. PERTE DE VALEUR SUR ACTIFS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Perte de valeur sur immobilisations incorporelles (*)	-	(1 114)
TOTAL	-	(1 114)

(*) Liée à l'obsolescence de produits.

NOTE 32. AUTRES ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Coûts de litiges (1)	(156)	(1 073)
Coûts de restructuration	(1 879)	(762)
Coûts d'acquisition	(802)	(1 329)
Autres charges	(1 687)	(4 212)
Autres produits	249	413
TOTAL	(4 275)	(6 963)

(1) Les litiges sont principalement de nature commerciale et sociale.

NOTE 33. RÉSULTAT FINANCIER

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Charge d'intérêts sur emprunts et dettes financières	(1 473)	(372)
Charge d'intérêts sur obligations locatives	(242)	(220)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(1 715)	(592)
Gain de change	2 846	2 281
Perte de change	(3 531)	(3 364)
Variation de la juste valeur sur instruments dérivés	(62)	102
Variation de la juste valeur des contreparties éventuelles	3 001	249
Variation de la juste valeur sur engagements de rachats de titres détenus par des actionnaires minoritaires/ Co-investisseurs	3 642	(3 826)
Autres produits financiers	1 143	257
Autres charges financières	(305)	(535)
RESULTAT FINANCIER	5 019	(5 428)

NOTE 34. RÉSULTAT PAR ACTION

<i>(en milliers d'euros et en unité)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Résultat de l'exercice, attribuable aux propriétaires de la Société	22 822	109 755
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	9 510 356	9 534 798
Impact des instruments dilutifs	-	-
Nombre moyen pondéré dilué d'actions	9 510 356	9 534 798
Résultat par action		
Résultat net de base par action	2,40	11,51
Résultat net dilué par action	2,40	11,51

NOTE 35. CAPITAL

Au 31 décembre 2023, le capital social est de 9 545 milliers d'euros (2022 : 9 545 milliers d'euros) représenté par 9 544 965 actions (2022 : 9 544 965 actions) d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérée.

NOTE 36. ACTIONS PROPRES

Au cours de l'année 2023, 207 178 actions propres (2022 : 75 639 actions propres) ont été acquises pour un montant total de 7 856 milliers d'euros (2022 : 3 113 milliers d'euros) et 74 459 actions propres (2022 : 69 248 actions propres) ont été vendues pour un montant total de 3 014 milliers d'euros (2022 : 4 993 milliers d'euros).

Au 31 décembre 2023, il existe 142 914 actions propres (2022 : 10 195 actions propres).

133 955 actions propres figurant en valeurs mobilières ont été acquises dans le cadre d'une réduction de capital à réaliser dans une période de 24 mois, soit au plus tard fin octobre 2025.

NOTE 37. DIVIDENDES

2023

Le Conseil d'Administration du 2 mars 2023 a décidé d'allouer aux actionnaires un dividende de 1,7 euros par action qui a donné lieu à un versement de 16 212 milliers d'euros.

2022

Le Conseil d'Administration du 8 mars 2022 a décidé d'allouer aux actionnaires un dividende de 10,00 euros par action qui a donné lieu à un versement de 95 414 milliers d'euros.

NOTE 38. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

38.1 Rémunération des membres du Conseil d'Administration et de la Direction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Avantages à court terme:		
- Brut (hors avantages en nature)	513	820
- Charges patronales	85	124
- Avantages en nature	42	53
Jetons de présence	203	180
Autres honoraires	496	303
TOTAL	1 339	1 480

Les membres du Conseil d'Administration et de la Direction concernés par ces rémunérations sont au nombre de 12 (2022 : 12).

38.2 Autres

La société Financière Sémaphore qui détient une participation de 17,9% dans le groupe fournit les prestations suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Honoraires de gestion	230	350
Honoraires liés aux cessions réalisées	120	500
Refacturation de frais divers	15	-
TOTAL	365	850

Au cours de l'année clôturée le 31 décembre 2023, une société contrôlée par un administrateur de la Société a fourni à des sociétés du Groupe des prestations de nature comptable et administrative pour 340 milliers d'euros (2022 : 865 milliers d'euros).

En vue de financer l'acquisition de participations minoritaires détenues par des membres de la direction du Groupe dans certaines filiales, le Groupe a accordé des prêts pour un montant de 3 642 milliers d'euros (2022 : 5 765 milliers d'euros) à ces membres de la direction. Ces prêts sont rémunérés à un taux établi à 4% par an et viennent à échéance au cours de la période allant de 2024 à 2025.

Ruitor S.à r.l., une société contrôlée par Financière Sémaphore, met à disposition du Groupe des bureaux au Luxembourg pour montant de 162 milliers d'euros (2022 : 167 milliers d'euros).

Ardéva SA, une société contrôlée par Ruitor S.à r.l., met à disposition du Groupe des bureaux en Suisse pour un montant de 158 milliers d'euros (2022 : 153 milliers d'euros).

NOTE 39. ENGAGEMENTS HORS BILAN

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Cautions données pour compte de tiers	49	36
Moins d'un an	-	-
De un à cinq ans	49	36
Plus de cinq ans	-	-
Autres garanties données ⁽¹⁾	511	511
Moins d'un an	11	11
De un à cinq ans	500	500
Plus de cinq ans	-	-

⁽¹⁾ Incluant les garanties de bonne fin.

NOTE 40. PASSIFS ÉVENTUELS

Au 31 décembre 2023 et 2022, il n'existe aucun risque significatif de passifs éventuels.

NOTE 41. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le tableau ci-dessous détaille le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre des années 2023 et 2022 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Mazars Luxembourg		Autres	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Commissariat aux comptes & certification (individuels & consolidés)	376	326	272	326
Conseil juridique, fiscal, social	-	-	52	78
Autres	-	-	9	31
TOTAL	376	326	333	435

NOTE 42. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Un nouveau plan stratégique a été validé en mars 2024, réhaussant le budget 2024, à savoir un chiffre d'affaires de l'ordre de 320 millions d'euros. Ce nouveau plan stratégique est établi sur des événements et décisions qui se sont déroulés en 2024.



Mazars Luxembourg
5, rue Guillaume J. Kroll
L-1882 Luxembourg
Luxembourg
Tel: +352 27 114 1
Fax: +352 27 114 20
www.mazars.lu

Aux Actionnaires de
SWORD GROUP SE

R.C.S. Luxembourg B 168.244

2-4, rue d'Arlon
L-8399 WINDHOF

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de **SWORD GROUP SE** (la « Société ») et de ses filiales (le « Groupe ») comprenant l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2023 ainsi que l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations dans les capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers consolidés, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu du règlement (UE) N° 537/2014, de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes également indépendants du Groupe conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Raisons pour laquelle une question a été identifiée comme question clés de l'audit	Réponses apportées au point identifié
<p>Dépréciation du goodwill</p> <p>Au 31 décembre 2023, le goodwill s'élève à une valeur nette de KEUR 69 355. Dans le référentiel IFRS tels qu'adopté par l'UE, la Société doit procéder à un test de dépréciation du goodwill sur une périodicité au moins annuelle. Les tests de dépréciation sont significatifs pour notre audit, étant donné la complexité du processus d'évaluation et le jugement ainsi que les hypothèses retenues qui sont sujets aux développements économiques et aux futures conditions d'activités.</p>	<p>Nous avons remis en cause la projection des cash flows inclus dans les tests de dépréciation du goodwill annuels en considérant le caractère raisonnable des projections faites par le passé. Pour notre audit, nous avons de plus revu de manière critique et testé les hypothèses clés, les méthodologies, le coût moyen pondéré du capital et autres données utilisées, émises par la direction, pour les comparer à des données externes et historiques, telles qu'attentes de croissance de marché externes. Nous avons procédé à une analyse de la sensibilité dans le modèle d'évaluation utilisé par le groupe. Notre département d'expertise en évaluation a été intégré au sein de l'équipe d'audit pour nous assister dans la réalisation de ces procédures. Nous nous sommes concentrés sur la sensibilité de la marge disponible dans les unités génératrices de cash, évaluant si une potentielle variation raisonnable dans les hypothèses peut entraîner la valeur nette comptable à être supérieure à la valeur estimée. Nous avons évalué le caractère raisonnable des estimations faites par le conseil d'administration par le passé. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations reprises en annexe 14.3 des états financiers consolidés.</p>
<p>Observations clé communiquées aux personnes en charge de la gouvernance</p>	<p>Nos travaux en relation avec la question clé ci-dessus ne donnent pas lieu à des commentaires de notre part.</p>



Raisons pour laquelle une question a été identifiée comme question clés de l'audit	Réponses apportées au point identifié
Reconnaissance du chiffre d'affaires	
<p>Ainsi que détaillé en note 7 dans les annexes aux états financiers consolidés, le groupe vend ses services à différents clients et opère dans différents secteurs d'activités et secteurs géographiques.</p> <p>Les normes internationales d'audit requièrent d'un auditeur qu'il présume un risque de fraude dans la reconnaissance du chiffre d'affaires lors de l'évaluation initiale du risque d'une erreur significative.</p> <p>Une proportion des revenus du groupe est générée via des contrats importants et complexes qui implique l'évaluation des conditions dans lesquelles le transfert des risques et bénéfices à l'acheteur est effectué, afin d'évaluer si les produits et les charges sont à reconnaître dans la période courante.</p>	<p>Nos procédures incluent parmi d'autres, l'évaluation de la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires pour les contrats complexes. Au travers des travaux effectués par des auditeurs des filiales, nous avons testé la conception et l'efficacité des contrôles mis en place par la direction en lien avec l'analyse de la reconnaissance des revenus et l'identification de clauses de contrat inhabituelles.</p> <p>Nous avons réalisé des procédures incluant le test sur base d'échantillon de la documentation identifiant la livraison de licences ou de services, y inclus des contrats et de la correspondance avec des tiers, pour déterminer le caractère correcte et complet de la reconnaissance du chiffre d'affaires.</p> <p>Nous avons évalué le caractère approprié des estimations faites par la direction par rapport aux travaux en cours.</p>
Observations clé communiquées aux personnes en charge de la gouvernance	Nos travaux en relation avec la question clé ci-dessus ne donnent pas lieu à des commentaires de notre part.



Raisons pour laquelle une question a été identifiée comme question clés de l'audit	Réponses apportées au point identifié
Engagements de rachat de titres détenus par des co-investisseurs	
<p>Ainsi que détaillé en note 25 des annexes aux états financiers consolidés, les engagements de rachat de titres détenus par des co-investisseurs s'élèvent à une valeur nette de KEUR 29 309 au 31 décembre 2023.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation de la dette est significative pour notre audit, étant donné l'impact très important de cette dette sur le total des dettes du groupe et sur le degré de jugement qu'implique l'évaluation de cette base, dont la valeur est estimée sur base de la réalisation d'objectifs futurs.</p>	<p>Nos procédures incluent parmi d'autres, l'évaluation de la méthode des différents engagements de rachat de titres détenus par des co-investisseurs mis en place.</p> <p>Nous avons réalisé des procédures incluant la réconciliation des données historiques, de l'évolution de ces données à moyen terme, la raisonnabilité des hypothèses repris par le Conseil d'Administration. Nous avons réalisé des procédures relatives à l'existence des dettes via confirmation directe avec certains participations ou réconciliation aux contrats avec certains participants.</p> <p>Nous avons évalué le caractère approprié des estimations faites par la direction.</p>
Observations clé communiquées aux personnes en charge de la gouvernance	<p>Nos travaux en relation avec la question clé ci-dessus ne donnent pas lieu à des commentaires de notre part.</p>

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport de gestion consolidé et de la déclaration sur le gouvernement d'entreprise mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers consolidés.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.



Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Le Conseil d'Administration est responsable de la présentation et de la réalisation des états financiers consolidés conformément aux exigences énoncées dans le règlement délégué (UE) 2019/815 sur le format électronique unique européen (« règlement ESEF »).

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments



probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

Notre responsabilité est d'évaluer si les états financiers consolidés ont été préparés dans tous leurs aspects significatifs conformément aux exigences énoncées dans le règlement ESEF.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons été désignés en tant que réviseur d'entreprises agréé par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 28 avril 2023 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 12 ans.

Le rapport de gestion consolidé est en concordance avec les états financiers consolidés et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

La déclaration sur le gouvernement d'entreprise telle que publiée sur le site Internet de la Société <http://www.sword-group.com> relève de la responsabilité du Conseil d'Administration. Les informations requises par l'article 68ter paragraphe (1) lettres c) et d) de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont, à la date de ce rapport, en concordance avec les états financiers consolidés et ont été établies conformément aux exigences légales applicables.

Nous confirmons que notre opinion d'audit est conforme au contenu du rapport complémentaire destiné au Comité d'Audit ou l'organe équivalent.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis du Groupe au cours de l'audit.

Nous avons vérifié la conformité des états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2023 avec les exigences légales pertinentes énoncées dans le règlement ESEF applicables aux états financiers consolidés.

Pour le Groupe, il s'agit :

- Des états financiers consolidés préparés dans un format XHTML valide ;
- les balises XBRL des états financiers consolidés en utilisant la taxinomie de base et les règles générales sur les balises spécifiées dans le règlement ESEF.

A notre avis, les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2023, identifiés comme swordgroup-2023-12-31.zip, ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux exigences énoncées dans le règlement ESEF.

Luxembourg, le 27 mars 2024

Pour MAZARS LUXEMBOURG, Cabinet de révision agréé
5, rue Guillaume J. Kroll
L-1882 LUXEMBOURG

DocuSigned by:

8816ABA02043446...

Valentin CIUDIN
Réviseur d'entreprises agréé